

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN 1980/7

OCT 1980



Distr.
GENERALE
A/35/360
12 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 64 b) de l'ordre du jour provisoire*

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Assistance à l'Ethiopie

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 1980/8 intitulée "Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie", le Conseil économique et social a notamment prié le Secrétaire général, en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'envoyer une mission interinstitutions en Ethiopie pour évaluer l'ampleur du problème ainsi que le volume de l'assistance nécessaire et de mobiliser l'assistance humanitaire de la communauté internationale en faveur des personnes déplacées en Ethiopie.
2. Le Secrétaire général était en outre prié de faire rapport au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1980, et à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution 1980/8.
3. Le Secrétaire général a pris des dispositions pour qu'une mission se rende en Ethiopie afin d'y avoir avec le gouvernement des consultations sur l'ampleur du problème et sur le volume de l'assistance nécessaire. Le rapport de la mission, qui figure en annexe, décrit la situation économique et financière du pays et fournit des informations sur l'assistance nécessaire pour fournir des secours au grand nombre de personnes déplacées en Ethiopie et assurer leur réadaptation.
4. Le Conseil économique et social a été saisi du texte non révisé du projet de rapport (E/1980/104) de la mission interinstitutions à sa seconde session ordinaire de 1980. Le Conseil a adopté la résolution 1980/54 intitulée "Secours et réadaptation pour les personnes déplacées en Ethiopie", par laquelle le Secrétaire général était prié de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

* A/35/150.

ANNEXE

Rapport de la Mission interinstitutions en Ethiopie

(6-15 juillet 1980)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 9	3
II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	10 - 20	5
III. PERSONNES DEPLACEES EN ETHIOPIE	21 - 27	7
IV. ASSISTANCE AU TITRE DES SECOURS	28 - 53	8
A. Alimentation	29 - 46	8
B. Vêtements et couvertures	47 - 49	11
C. Approvisionnement en eau	50 - 52	12
D. Véhicules	53	13
V. ASSISTANCE AU RELEVEMENT	54 - 92	14
A. Réinstallation	56 - 66	14
B. Enfants, personnes âgées et handicapés	67 - 71	18
C. Artisanat et petite industrie	72 - 77	18
D. Besoins en Erythrée	78 - 92	19
VI. FORMATION DE MAIN-D'OEUVRE POUR LES ZONES DE PEUPEMENT	93 - 106	24
VII. DEVELOPPEMENT PAR SECTEUR	107 - 194	27
A. Agriculture et élevage	107 - 117	27
B. Santé	118 - 145	31
C. Approvisionnement en eau et en électricité	146 - 163	43
D. Enseignement	164 - 174	47
E. Transports et communications	175 - 192	50
VIII. ASSISTANCE INTERNATIONALE A L'ETHIOPIE	193 - 194	55
IX. ORGANISATION ET COORDINATION DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE	195 - 199	55 /...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
APPENDICES	
I. Nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire	57
II. Nombre de rations alimentaires individuelles requises pour une période de trois ans et demi	59
III. Aide alimentaire requise	60
IV. Caractéristiques des projets proposés	62
V. Installations sanitaires	63
VI. Aperçu de l'assistance internationale	64
VII. Budget de l'Ethiopie - 1979-1980	68
VIII. Balance des paiements de l'Ethiopie - 1979-1980	69

I. INTRODUCTION

1. Lors de l'examen par le Conseil économique et social, à sa première session ordinaire de 1980, du point de l'ordre du jour intitulé "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe - assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse", le Commissaire pour les secours et le relèvement de l'Ethiopie a pris la parole. Au cours de son intervention, il a appelé l'attention non seulement sur les conséquences de la sécheresse dans certaines parties du pays, mais également sur les efforts en cours en vue de réinstaller plus d'un million de personnes sur les terres fertiles du nord-ouest, de l'ouest et du centre de l'Ethiopie. Il a déclaré qu'en dépit de ces efforts, il restait plus d'un demi-million de personnes à réinstaller et que le problème était rendu encore plus aigu par l'afflux de nouveaux réfugiés fuyant la guerre. Cela avait eu pour effet de rendre la tâche plus difficile à mesure que la paix revenait dans la région. Il a déclaré qu'il pensait que les efforts du gouvernement apporteraient des solutions durables, mais qu'une aide à court terme était nécessaire pendant la phase d'urgence. Lançant un appel à l'aide internationale en faveur de cette région, il a indiqué que l'on prenait des dispositions en vue d'une mission inter-institutions chargée d'évaluer les besoins immédiats et à long terme de son pays.

2. Après examen du point de l'ordre du jour intitulé "Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie, et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique", le Conseil a adopté la résolution 1980/8 faisant état de la déclaration du Commissaire pour les secours et le relèvement de l'Ethiopie et priant le Secrétaire général, en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés :

a) D'envoyer une mission inter-institutions en Ethiopie pour évaluer l'ampleur du problème ainsi que le volume de l'assistance nécessaire;

b) De mobiliser l'assistance humanitaire de la communauté internationale en faveur des personnes déplacées en Ethiopie.

3. Le Gouvernement éthiopien a demandé au Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe d'envoyer en Ethiopie une mission chargée d'évaluer les besoins immédiats et à long terme dans les régions du pays frappées par la sécheresse, et cette mission, ayant à sa tête le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, s'est rendue en Ethiopie du 27 mai au 7 juin 1980. Une demande de secours a été lancée le 12 juin 1980 par télex et le texte complet du rapport de la mission a été publié le 13 juin 1980. Le même jour, des exemplaires de ce rapport ont été distribués à certains gouvernements, organisations intergouvernementales et autres donateurs potentiels; en outre, une réunion d'information a été organisée à Genève à l'intention des représentants de ces donateurs. Le rapport soulignait la réelle importance des mesures à long terme aux fins d'éliminer ou d'atténuer les effets des conditions climatiques défavorables. Il posait également la question de savoir s'il était possible d'établir une nouvelle forme de mécanisme international au sein du système des Nations Unies pour faire face aux situations dans lesquelles des besoins immédiats résultant de circonstances naturelles coïncident avec des besoins créés par l'homme, ainsi que pour répondre aux besoins urgents d'aide au développement dans ces deux types de situations.

4. Le mandat confié à la mission par le Secrétaire général, en vertu de la résolution 1980/8, était le suivant :

- a) S'informer en détail auprès du Gouvernement éthiopien de la situation des personnes déplacées en Ethiopie;
- b) Visiter les régions touchées, dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement éthiopien, afin d'avoir une idée précise des conditions d'existence et des besoins des personnes déplacées;
- c) Recevoir du Gouvernement éthiopien toutes propositions éventuelles en vue de faire face à la situation;
- d) Evaluer les besoins des personnes déplacées et établir un programme global d'aide à leur intention sur la base des suggestions du Gouvernement éthiopien et de l'évaluation de la situation, par la mission.

5. Le Gouvernement éthiopien avait demandé que le personnel de la mission comprenne des spécialistes de l'utilisation des sols, des plans de peuplement rural, des industries artisanales, de l'alphabétisation des adultes et de la mise en valeur des ressources en eau et l'on pouvait inférer de cette diversité d'intérêts que le rapport de la mission n'était pas censé se limiter aux aspects immédiats du problème.

6. La mission qui s'est rendue en Ethiopie du 6 au 15 juillet 1980 comprenait des représentants du Secrétariat de l'ONU, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, du Programme alimentaire mondial, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Bureau international du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. La mission avait à sa tête le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, que le Secrétaire général avait prié de bien vouloir remplir cette tâche en son nom. La liste des membres de la mission figure dans l'appendice I.

7. Le chef de la mission a eu l'honneur d'être reçu par M. le Lt-Col. Mengistu Haïlé Mariam, chef de l'Etat. La mission elle-même a été reçue par le Commissaire pour les secours et le relèvement de l'Ethiopie, qui a souligné l'importance des difficultés auxquelles son gouvernement devait faire face et l'ampleur de l'assistance attendue de la communauté internationale.

8. Les membres de la mission ont été reçus à titre collectif et individuel par plusieurs ministres, hauts fonctionnaires et techniciens de divers ministères. Ils ont visité des camps de réfugiés tant permanents que provisoires dans les régions administratives du Sidamo, du Balé et du Hararghé et un petit groupe a pu, en Erythrée, séjourner brièvement, à Asmara et Massaoua et dans les environs. Les noms et qualités des principales personnalités rencontrées par la mission figurent à l'appendice II.

9. La mission tient à remercier de son aide le Gouvernement éthiopien qui a mis à sa disposition des moyens de transport aériens et terrestres et lui a fourni des informations pertinentes d'ordre statistique et autres. La mission souhaite également donner acte de l'aide que lui ont fournie les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies servant en Ethiopie qui n'avaient pas eux-mêmes à participer directement au travail d'évaluation de la mission et à l'élaboration de ses recommandations. Elle tient à mentionner en particulier le personnel du Secrétariat qui a travaillé de longues heures pour que le projet de rapport puisse être terminé avant que la mission ne quitte Addis-Abeba. C'est grâce à cette aide que le document final a pu être soumis au Conseil économique et social avant la clôture de sa seconde session ordinaire de 1980.

II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

10. L'Ethiopie a une superficie d'environ 1,2 million de km² et l'on estime que le chiffre de sa population approche de 32 millions d'habitants, dont près de 90 p. 100 vivent en milieu rural.

11. Le pays est divisé en 14 régions administratives. Toutefois, trois seulement d'entre elles, le Hararghé, le Balé et le Sidamo présentent un intérêt particulier pour le présent rapport, bien que celui-ci fasse également état des problèmes de l'Erythrée. Ces trois régions méridionales représentent ensemble près de 40 p. 100 de la superficie de l'Ethiopie et abritent environ 16 p. 100 de la population totale.

12. Depuis la révolution de 1974, le gouvernement s'est résolument efforcé d'améliorer les conditions économiques et sociales dans lesquelles se trouve la population, en lançant un programme ambitieux dont les principaux objectifs sont d'édifier une économie planifiée indépendante et forte, d'accélérer le développement économique, d'assurer des services de santé adéquats et d'éliminer l'analphabétisme.

1. Produit intérieur brut (PIB)

13. Le PIB, dont le montant était resté stagnant de 1973 à 1976, a connu un léger déclin en 1977 puis a donné des signes indubitables de reprise en 1978 et 1979. Selon les dernières estimations gouvernementales, le montant du PIB s'élève à 4 milliards de birr (au coût des facteurs, en prix constants 1961/62).

14. Bien que l'économie persiste à présenter encore de graves points faibles, le PIB a augmenté de 5,2 p. 100 en 1978 et de 7,3 p. 100 en 1979. Cette réussite économique est liée à l'amélioration de la sécurité dans le pays, qui a permis au gouvernement de concentrer son attention sur les problèmes économiques et de consacrer des ressources au relèvement national.

15. L'agriculture entre à peu près pour moitié dans la composition du PIB, les services pour près d'un quart et les transports et communications pour 7 p. 100. La contribution des autres secteurs économiques tels que bâtiment et travaux publics, artisanat, électricité, etc., représente environ un quart du total.

16. En vue de remédier aux insuffisances économiques actuelles, le gouvernement prépare actuellement, au titre de la campagne de développement, son troisième programme de pays qui mettra l'accent sur les principaux objectifs suivants : élimination du déficit vivrier, amélioration du système de distribution, suppression du chômage et amélioration de l'habitat.

2. Commerce extérieur

17. Les recettes en devises proviennent exclusivement de la vente d'un nombre limité de produits agricoles, le café y entrant pour plus des deux tiers. Les cuirs et peaux viennent en deuxième position.

3. Nécessité d'une aide extérieure

18. L'Ethiopie est le pays du monde dont le montant par habitant de l'aide publique au développement est le plus bas. Ce fait, ainsi que les conséquences des événements survenus dans la Corne de l'Afrique ont, d'une manière générale, rendu difficile sinon impossible à ce pays de consacrer ses efforts et ses ressources financières à un développement intérieur orienté vers la production. Une concentration effective des ressources matérielles et humaines aurait été indispensable pour donner une impulsion au processus d'évolution rurale dont le besoin se fait fortement sentir. Le programme de relocalisation et de concentration des ruraux dans des établissements viables paraît être la seule solution constructive à long terme pour prévenir la famine dans des conditions de sécheresse périodique. Une assistance extérieure accrue est nécessaire pour appuyer les efforts de reconstruction et de relèvement déployés par le gouvernement en faveur des personnes déplacées dans le sud et le sud-est du pays. Résumant les principaux aspects d'un rapport du Conseil suprême de la planification centrale d'Ethiopie, un document récent (TD/B/AC.17/15, 16 janvier 1980), évoquait en ces termes le problème des possibilités d'absorption d'une aide extérieure supplémentaire :

"L'argument a été avancé qu'il y a des limites au montant de ressources extérieures qu'un pays en développement comme l'Ethiopie peut utilement absorber. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la capacité d'absorption est elle-même fonction de la composition des ressources extérieures reçues, puisque la limite de la capacité d'absorption tient essentiellement à la pénurie de moyens de production complémentaires qui, eux-mêmes, peuvent faire l'objet d'une aide. Dans le cas de l'Ethiopie, la capacité d'absorption risque d'être limitée par le manque de main-d'oeuvre qualifiée et de moyens de production matériels importants comme le ciment et l'énergie. L'existence de ces goulets d'étranglement appelle un supplément d'aide, et non pas une diminution de l'aide pour relever la limite d'absorption et accélérer la croissance."

19. Ce même document passait ensuite en revue les secteurs devant bénéficier d'une aide prioritaire au cours des années 80. Etaient mentionnés, sans classement par ordre de priorité, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, l'approvisionnement en vivres et en eau, la formation de la main-d'oeuvre, la santé, le logement, les industries extractives, les transports et communications et les télécommunications.

20. Parmi les domaines d'assistance prioritaire mentionnés dans le document précité, l'agriculture, l'approvisionnement en vivres et en eau et les services de santé sont d'un intérêt primordial pour toute évaluation des besoins des personnes déplacées; les autres secteurs ont une incidence importante bien que moins immédiate, sur tout programme visant à satisfaire ces besoins. Chacun de ces secteurs sera examiné séparément dans la suite de ce rapport.

III. PERSONNES DEPLACÉES EN ETHIOPIE

21. La mission a concentré son attention sur les besoins d'aide des régions administratives du Sidamo, du Balé et du Hararghé qui avaient été indiquées par le gouvernement comme devant bénéficier du plus haut degré de priorité.

22. Il avait également été demandé à la mission d'évaluer les besoins probables d'aide supplémentaire à prévoir lors du retour des réfugiés ayant quitté l'Ethiopie.

23. On rencontre dans les trois régions des gens qui ont dû partir de chez eux pour diverses raisons et dans certains endroits il existe maintenant des établissements permanents destinés à la population qui quitte volontairement les zones rendues improductives par la sécheresse et/ou l'érosion dans la région du Wollo.

24. En avril 1980, le Commissariat du Gouvernement éthiopien pour les secours et le relèvement estimait à 1 858 000 pour les trois régions le nombre des personnes ayant besoin d'assistance, mais selon une estimation plus récente, ce nombre se situerait maintenant entre 2 100 000 et 2 400 000. Ce chiffre est à rapprocher du total estimatif de la population de ces régions, soit 6 759 000 personnes, dont 524 000 considérées comme résidant en zone urbaine : sur cette base, l'ensemble des personnes touchées représente donc environ 38 p. 100 de la population rurale. Si l'on tient compte de la superficie considérable de cette région (500 000 km²), on comprend que la faible densité de population constitue en elle-même une difficulté supplémentaire pour l'organisation des travaux de secours et de relèvement. Il est indispensable d'effectuer un certain regroupement de la population dans des camps ou des établissements provisoires ou quasi permanents si l'on veut que l'action du Commissariat pour les secours et le relèvement puisse avoir le moindre effet réel.

25. La mission a décidé, d'accord avec le gouvernement, d'utiliser ces chiffres comme des "estimations optimales" sur la base des données communiquées par les fonctionnaires locaux responsables des activités de secours : il y a de nombreuses années qu'aucune donnée officielle concernant la population n'a été publiée en Ethiopie; en fait, l'organisation d'un recensement dans une région aussi vaste et peuplée en partie de nomades représenterait une entreprise considérable.

26. Les personnes déplacées installées dans les camps viennent d'une des régions les plus pauvres du monde, frappée ces dernières années par une sécheresse persistante et où presque tous les services sociaux font défaut. En conséquence, ces personnes souffrent de malnutrition et de maladie. En outre, bon nombre d'entre elles ont dû parcourir de longues distances avec un approvisionnement en vivres et en eau insuffisant. Beaucoup, en particulier les enfants, arrivent aux camps pratiquement dénués de tout, même de vêtements. On a observé de nombreux cas de

malnutrition extrême et de maladies des yeux et de la peau chez les enfants. La situation générale a été aggravée par les conditions régnant dans la région; il se pourrait que certaines personnes se soient d'abord réfugiées à l'étranger et aient ensuite regagné l'Éthiopie.

27. Le Gouvernement éthiopien a exposé en détail l'ampleur des dégâts matériels subis par les régions du Sidamo, du Balé et du Hararghé ainsi que les besoins d'assistance pour le programme de reconstruction. Le mandat de la mission ne mentionnait pas expressément cet aspect du problème, bien qu'on puisse estimer que, si les personnes déplacées doivent regagner leur foyer (ou à tout le moins être réinstallées de façon permanente dans un environnement plus favorable), il s'ensuit qu'un "programme global d'assistance en leur faveur" devrait prévoir des éléments d'infrastructure économique et sociale. Il pourrait s'agir d'éléments de remplacement pour ceux qui existaient auparavant, ou d'éléments entièrement nouveaux.

IV. ASSISTANCE AU TITRE DES SECOURS

28. On estime de source gouvernementale qu'à l'heure actuelle, plus de la moitié des quelque 2,4 millions de personnes déplacées secourues dans les trois régions affectées, ou bien sont logées dans des refuges temporaires, ou se présentent régulièrement à des postes d'alimentation. Ces postes et refuges temporaires, placés sous l'administration du Commissariat du Gouvernement éthiopien pour les secours et le relèvement, sont destinés à pourvoir aux besoins essentiels de la population : nourriture, eau, abri selon les besoins et soins médicaux.

A. Alimentation

1. Généralités

29. Le déficit vivrier auquel l'Éthiopie doit faire face depuis quelques années a été encore aggravé par plusieurs périodes consécutives de sécheresse combinées avec d'importants déplacements de population dans les parties est et sud-est du pays.

30. La consommation moyenne de céréales et légumineuses alimentaires, en diminution constante depuis quelques années, est actuellement très inférieure aux 400 grammes par personne et par jour internationalement reconnus comme constituant une ration de famine. Au cours de la campagne 1978/79, la consommation avait atteint le niveau, déjà inférieur à la norme, de 357 grammes. On estime qu'au cours de la campagne 1979/80, la consommation moyenne a encore baissé et pourrait maintenant avoir atteint le bas niveau d'environ 350 grammes par jour et par personne.

31. Il est évident que même si le gouvernement disposait des ressources financières et logistiques nécessaires, la production locale ne lui suffirait pas pour fournir les quantités de vivres nécessaires pour combattre la faim et l'extrême misère. Il n'est que trop évident qu'une aide extérieure est nécessaire de toute urgence pour soulager les immenses souffrances des populations affectées.

2. Aide alimentaire fournie par le gouvernement

32. Depuis 1978, au détriment de son programme de développement dans les autres régions du pays, le gouvernement consacre une partie importante des ressources dont il dispose à nourrir les personnes déplacées des trois régions administratives du Hararghé, du Balé et du Sidamo. Des distributions de vivres ont lieu normalement tous les 15 jours sur la base d'une ration quotidienne de 300 grammes de céréales, plus une petite quantité d'aliments complémentaires pour les catégories les plus vulnérables, suivant les disponibilités.

33. Ce chiffre, comparé aux 400 grammes par jour et par personne, normalement considérés comme une ration de famine, donne une idée très nette de l'extrême gravité de la situation qui règne actuellement en Ethiopie.

3. Aide alimentaire requise

34. Dans le document qu'il a présenté à la mission, le gouvernement utilise des données reposant sur ce qu'il définit comme une ration de famine. La politique du gouvernement vise à éviter que la population n'en vienne à compter par trop sur des distributions systématiques de nourriture et à mettre au contraire au point un programme de réadaptation assorti à la fourniture de secours à ceux qui, pour une raison ou une autre, sont incapables d'entreprendre un quelconque travail.

35. La mission est d'avis que l'évaluation des besoins d'aide alimentaire devrait être faite pour une période de trois ans et demi, afin d'éviter des demandes répétées d'assistance supplémentaire.

36. Il est proposé d'adopter pour les rations un système modifié conforme aux normes généralement appliquées par les organisations internationales dispensant une aide alimentaire. La mission propose en outre que les besoins soient calculés pour une période de trois ans et demi, délai minimal nécessaire à la réadaptation de toutes les personnes déplacées en Ethiopie.

37. Les nouvelles propositions concernant les rations sont les suivantes :

- i) Pour les agriculteurs et pasteurs, une ration de base composée de 500 grammes de céréales, 40 grammes d'aliments complémentaires (mélange de maïs, soja et lait, lait écrémé en poudre, falfa ou autres aliments à haute teneur en protéines) et 20 grammes d'huile comestible;
- ii) Pour les personnes hébergées dans les refuges temporaires, une ration de subsistance comprenant 400 grammes de céréales, 20 grammes d'aliments complémentaires et 20 grammes d'huile comestible. Les bénéficiaires recevront cette ration jusqu'à ce que leur réinstallation pour réadaptation permanente ait pu être réalisée;
- iii) Pour les catégories de personnes déplacées particulièrement vulnérables, une ration supplémentaire d'aliments complémentaires composée de 25 grammes de lait écrémé en poudre par jour et par personne. Quinze pour cent environ du total des personnes déplacées bénéficieront de cette

/...

aide, destinée à ceux qui souffrent de malnutrition grave et ont besoin d'un supplément d'aliments à haute teneur en protéines;

- iv) La teneur de ces rations en calories, protéines et graisses sera la suivante :

	<u>Calories</u>	<u>Protéines</u> (en grammes)	<u>Graisses</u> (en grammes)
Ration de base	1 980	68,0	29,9
Ration de subsistance	1 574	52,0	27,2
Ration supplémentaire (lait écrémé en poudre)	90	9,0	--

38. A condition de disposer à temps de tous les éléments nécessaires au programme de réadaptation, la mission estime que celui-ci peut-être entièrement achevé en trois ans et demi, cette période représentant uniquement le délai nécessaire pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire; la réalisation des autres objectifs peut demander plus longtemps.

39. Le plan de réadaptation pour l'ensemble de la période et le nombre de personnes ayant besoin d'assistance figure à l'appendice I.

40. Le volume total de l'aide alimentaire requise a été calculé sur la base indiquée ci-dessus. Les besoins estimatifs s'élèvent à 721 862 tonnes de céréales, 50 448 tonnes d'aliments complémentaires, 33 440 tonnes d'huile comestible et 6 431 tonnes de lait écrémé en poudre. Les calculs détaillés figurent aux appendices II et III, parties A et B.

41. Certaines denrées ont été groupées afin de ménager une certaine souplesse aussi bien pour la fourniture d'aide par les donateurs que pour l'achat de denrées au moyen de contributions en espèces.

4. Appui administratif et logistique

42. La mission se réfère au récent rapport de la mission mixte de représentants des institutions et des donateurs qui s'est rendue en Ethiopie du 27 mai au 7 juin 1980 sous l'égide du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, et en particulier aux paragraphes 76 et 77 de ce rapport.

43. Il est certain que la fourniture des quantités de vivres nécessaires représentera un très lourd fardeau pour l'économie du pays, et la mission recommande que les donateurs envisagent l'octroi de fonds pour couvrir les frais locaux de manutention et de transport des dons en nature. La mission n'a pas fait le compte détaillé des frais à prévoir mais suggère une contribution en espèces de 60 dollars des Etats-Unis par tonne, ce qui, d'après l'expérience acquise au cours d'autres opérations de secours dans le pays, représenterait environ 50 p. 100 du coût total moyen.

/...

44. Compte tenu de l'importance des besoins d'aide alimentaire, la mission espère que la communauté internationale aura recours au Programme alimentaire mondial (PAM) pour acheminer l'ensemble des contributions alimentaires au titre des secours d'urgence. La mission estime que le PAM devrait utiliser son expérience administrative et logistique en matière d'aide alimentaire à la fois pour susciter des promesses de contributions supplémentaires sous forme de produits alimentaires ou de fonds destinés à permettre d'en acheter, et pour assurer, en coopération avec les autres organisations, le soutien logistique nécessaire à la distribution et au stockage des vivres. L'Ethiopie étant déficitaire sur le plan vivrier, cela permettrait de coordonner les envois de vivres de secours aux personnes déplacées avec les autres envois de produits alimentaires.

5. Conclusions

45. Comme on peut en juger par ce qui précède, les besoins d'aide alimentaire portent sur des quantités substantielles. La mission estime cependant que ces quantités constituent une estimation raisonnable des besoins actuels, ou plutôt du minimum indispensable pour éviter bien des souffrances ou même la famine.

46. Il est essentiel que les quantités prévues pour chaque année soient acheminées à temps pour éviter que l'ensemble du programme ne soit désorganisé, ce qui rendrait nécessaire l'octroi d'une aide d'urgence de grande ampleur dont le coût serait beaucoup plus élevé.

B. Vêtements et couvertures

47. Le gouvernement avait estimé initialement que 25 p. 100 des personnes affectées auraient besoin de vêtements et de couvertures. Si l'on applique ce pourcentage à une population d'environ 2 400 000 personnes pour les trois régions, les besoins se chiffrent comme suit :

Couvertures	600 000
Vêtements d'adultes pour	169 000 hommes
et	169 000 femmes
Vêtements d'enfants pour	131 000 garçons
et	131 000 filles

48. Par la suite, cependant, le gouvernement a demandé que des vêtements soient fournis en vue de satisfaire aux besoins d'environ la moitié de la population affectée, soit :

Vêtements d'adultes	722 000
Vêtements d'enfants	482 000

49. En ce qui concerne les vêtements, la mission du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a recommandé aux donateurs d'envisager la fourniture de tissus de coton ou de laine et coton qui pourraient être utilisés localement pour faire des costumes traditionnels. Des fonds pour

l'achat de tissus sur place seraient également bienvenus. Il serait alors possible de créer de petites coopératives de production sous les auspices de l'Office de développement de l'artisanat et de la petite industrie et/ou avec l'aide d'organisations non gouvernementales exerçant leurs activités à l'échelon local, dans les camps et les zones de peuplement.

C. Approvisionnement en eau

50. Le gouvernement demande qu'on lui fournisse au total 28 camions-citernes d'une capacité de 1 000 litres, 56 d'une capacité de 2 000 litres, 132 d'une capacité de 4 000 litres et 284 d'une capacité de 10 000 litres. La répartition de ces véhicules entre les différentes régions est prévue comme suit :

<u>Capacité</u>	<u>Hararghé</u>	<u>Balé</u>	<u>Sidamo</u>
1 000 litres	16	8	4
2 000 litres	28	20	8
4 000 litres	72	36	24
10 000 litres	148	100	36

51. Le gouvernement est parti de l'hypothèse qu'un camion-citerne d'une capacité de 10 000 litres pourrait, en faisant six voyages, desservir 12 000 personnes à raison de cinq litres d'eau par jour et par personne. Sur cette base, et en réduisant proportionnellement la capacité de distribution des véhicules plus petits, il serait possible en théorie d'assurer chaque jour l'approvisionnement en eau de 2 200 000 personnes dans le Hararghé, de 1 430 400 personnes dans le Balé et de 571 200 personnes dans le Sidamo. Ces chiffres dépassent largement le total indiqué de 2 400 000 personnes ayant besoin d'assistance, mais ils tiennent compte en fait d'une partie des besoins d'eau du bétail, ainsi que d'un taux réaliste de gaspillage, des pannes éventuelles et de la nécessité d'assurer un service suffisant.

52. Se fondant sur les observations qu'elle a effectuées au cours de ses visites sur le terrain, la mission n'a pas eu l'impression qu'un grand nombre des camps ou zones de peuplement dépendaient des camions-citernes pour leur approvisionnement en eau. La plupart était alimenté en eau de façon permanente à partir de trous de forage ou de rivières, leur emplacement ayant précisément été choisi pour cette raison. Toutefois, il est également nécessaire d'approvisionner en eau les postes d'alimentation, où des installations provisoires sont mises en place pour les gens qui ont dû parcourir une certaine distance pour venir toucher leurs rations. La mission a été informée qu'il existait 550 postes de ce genre et qu'on disposait pour les desservir de remorques et camions-citernes d'une capacité totale de 2 200 000 litres. Sur la base du chiffre proposé pour la ration d'eau quotidienne cela serait tout juste suffisant pour 440 000 personnes. Des remorques et camions-citernes supplémentaires sont donc nécessaires et la mission appuie cette requête (le problème de la mise en valeur des ressources en eau est examiné plus loin).

D. Véhicules

53. Le gouvernement a demandé au total, pour les trois régions, 60 camions, 24 véhicules tous terrains à 10 places ou véhicules similaires, et 12 camionnettes tous terrains d'une tonne. A l'heure actuelle, 50 camions et 58 véhicules type tous terrains sont en service, ce qui représente une proportion raisonnable de l'ensemble du parc automobile du Commissariat pour les secours et le relèvement. La question des transports est toujours critique et la mission du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a recommandé l'envoi de véhicules supplémentaires. Toutefois, cette recommandation concernait l'ensemble du pays et portait sur des camions de ravitaillement. La mission suggère de répondre favorablement à cette demande, mais reconnaît qu'il sera peut-être difficile de trouver immédiatement les véhicules nécessaires pour faire face à ce besoin urgent.

V. ASSISTANCE AU RELEVEMENT

54. Il est important de donner en temps opportun aux personnes déplacées l'auto-suffisance économique tant pour leur permettre de retrouver un certain bien-être que pour reconstruire et développer la région touchée. La mission a porté toute son attention sur le programme de relèvement de la Commission pour les secours et le relèvement en faveur des personnes déplacées, programme qui prévoit la réinstallation tant d'anciens agriculteurs que de nomades qui choisissent de se sédentariser.

55. La plupart des projets de réinstallation intéressent les zones où vivaient auparavant les personnes déplacées et seront intégrés aux activités de reconstruction entreprises dans la région. Cela étant, il faudrait s'attacher à mettre en place des installations permanentes dans des zones qui se prêtent à un développement à long terme. Etant donné le grand nombre de personnes déplacées, la lenteur des progrès économiques et sociaux, la persistance de la sécheresse dans la région et l'importance des zones touchées, une grande partie des programmes de relèvement et de développement identifiés par la mission sont, il faut le reconnaître, des programmes à long terme dont l'exécution prendra de nombreuses années et qui feront partie du programme de développement réalisé par le Gouvernement éthiopien. Mais, à moins de définir ces besoins à long terme et de mobiliser les ressources nécessaires, on risque fort de voir se succéder les crises et les demandes de secours d'urgence.

A. Réinstallation

56. En général, les projets de réinstallation entrepris jusqu'à présent par la Commission se sont inspirés du plan de cultures non irriguées à coût peu élevé élaboré à partir de l'expérience acquise en matière de réinstallation dans d'autres régions de l'Ethiopie. Dans le cadre de ce plan, chaque famille qui décide de s'installer reçoit entre 1,5 et 2,5 hectares de terre, un boeuf pour la cultiver ainsi que les outils, les semences, les engrais et les insecticides nécessaires. Dans les zones où l'infestation de mouches tsé-tsé empêche les cultures sèches, mais où le potentiel agricole est élevé, on fournit de préférence des machines plutôt que des boeufs. L'exploitation des terres doit se faire en coopératives.

57. C'est en principe à une équipe de trois personnes composée d'un agronome, d'un économiste et d'un spécialiste du plan d'occupation des sols qu'il revient de faire le choix initial des terres, choix fondé sur le potentiel agricole et l'eau disponible. Il faudrait à l'avenir leur adjoindre un sociologue. Cette équipe met au point par ailleurs des systèmes de culture. Les personnes déplacées doivent être réinstallées aussi vite que possible, aussi n'a-t-on pas pu dans certains cas respecter cette procédure et l'équipe est arrivée une fois l'installation terminée.

58. A cette date, la Commission pour les secours et le relèvement a réinstallé 700 000 personnes dans 280 zones de peuplement situées dans les régions administratives de Balé et de Sidamo. Elles ne font que démarrer et n'ont pas encore reçu toutes les fournitures énumérées ci-dessus. Comme l'indique le tableau I, il est prévu que les zones de peuplement agricole accueilleront quelque 1,4 million de personnes. Il est donc nécessaire de mettre en valeur le plus tôt possible d'autres terres qui puissent accueillir 700 000 nouvelles personnes.

/...

Tableau 1

Mesures de relèvement proposées

	Réinstallation d'agriculteurs	Sédantarisaton de nomades	Reconstitution du cheptel des nomades
Hararghé	430 000	55 000	796 000
Balé	650 000	2 640	172 000
Sidamo	246 900	1 320	107 000
Total	1 326 900	58 960	1 075 000

59. Outre la fourniture de moyens de production agricole rudimentaires, il sera essentiel de prendre des mesures de conservation des sols. La création de zones de peuplement implique une intensification de l'utilisation des sols dans la mesure où le système de cultures extensives antérieur qui comprenait des périodes de jachère régulières est maintenant remplacé par un système de rotation continue. Même s'il ressort d'une étude des sols et de leur utilisation que cela est techniquement possible, il sera cependant nécessaire de contrôler très attentivement le pacage dans les pâturages restants, en appliquant chaque fois qu'il y a lieu des mesures de contrôle de l'érosion mécanique et de l'érosion végétale et en se servant des parcelles boisées avoisinantes pour produire du bois de chauffage pour la cuisine.

60. Le coût de ce plan de réinstallation de 1,3 million de personnes, ou 301 600 familles, est d'environ 106 millions de dollars (pour les détails, voir tableau 2).

61. En plus des éléments énumérés ci-dessus, les zones de peuplement doivent recevoir des vivres jusqu'à ce qu'elles deviennent autosuffisantes, de l'eau, des services médicaux et des installations scolaires de base. Ces points sont examinés dans d'autres parties de ce rapport.

62. Outre les projets de réinstallation décrits ci-dessus qui s'adressent à d'anciens agriculteurs, la Commission pour les secours et le relèvement a proposé quatre projets distincts destinés aux éleveurs. L'un d'entre eux, le projet d'installation du Wabi Shébel situé dans la région administrative du Harar, a été détruit en 1977. A l'époque, il portait sur 4 000 hectares de terres irriguées. Il est proposé de mettre en valeur 6 000 hectares supplémentaires qui permettraient la réinstallation de 44 000 personnes. Les autres propositions ont trait aux projets de réinstallation suivants : Daro Lebu, dans la région du Harar - 11 000 personnes -, Dollo, dans la région de Sidamo - 1 320 personnes - et Galana, dans le Sidamo - 2 640 personnes - (tableau 3), soit au total quelque 59 000 personnes, c'est-à-dire 20 p. 100 de la population nomade actuelle qui, pense-t-on, désire se sédentariser et se consacrer à l'agriculture.

/...

Tableau 2

Coûts de réinstallation - tableau récapitulatif

Moyens de production agricole	
Tracteurs (n = 330)	4 100 000
Coût de fonctionnement d'un tracteur pour une année	1 000 000
Boeufs de labour (n = 119 000)	35 700 000
Charrues (n = 119 000)	1 800 000
Outils à main	22 500 000
Magasins	5 400 000
Boisement	500 000
Engrais	20 000 000
Approvisionnement en eau	
Trous de sonde (n = 65)	5 000 000
Puits ordinaires (n = 260)	9 000 000
Transcripteurs radio	130 000
Véhicules	
10 véhicules à 4 roues motrices et à 10 places (n = 25)	400 000
4 véhicules à 4 roues motrices - capacité 1 tonne (n = 15)	300 000
Total	<u>105 830 000</u>

63. Le coût de ces projets est estimé à 33 millions de dollars, y compris la formation des anciens nomades aux techniques agricoles (tableau 3).

/...

Tableau 3

Prévisions de dépenses pour les zones de peuplement agricole
 destinées aux éleveurs nomades - tableau récapitulatif

Région administrative	Site	Nombre des familles	Nombre de personnes	Nombre d'hectares devant être mis en valeur	Prévision des coûts (en milliers de dollars F.-U.)
Harar	Gode	10 000	44 000	10 000	28 000
	Daro Lebu	2 500	11 000	5 000	3 000
Sidamo	Dollo	300	1 320	300	1 000
	Vallée de Gélana	600	2 640	600	1 000
Total		13 400	58 960	15 900	33 000

64. Les coûts par famille s'élèvent à environ 350 dollars pour le plan de cultures non irriguées à coût peu élevé et à 2 700 dollars pour les projets d'irrigation destinés aux anciens nomades. Dans un cas comme dans l'autre, ces chiffres sont relativement modestes par rapport aux plans de réinstallation mis en oeuvre ailleurs.

65. La question des services de santé et des services sociaux fournis à ces zones de peuplement est examinée plus loin.

66. C'est actuellement la Commission pour les secours et le relèvement qui se charge de l'exécution des projets de réinstallation, les ministères techniques du gouvernement n'intervenant que lorsque la zone de peuplement a été transformée en une coopérative de producteurs agricoles ce qui, comme le montre l'expérience, prend de deux à cinq ans. Il semblerait avisé cependant d'envisager une action intégrée plus importante entre la Commission et les organismes techniques compétents aux stades de la planification et de l'exécution. La Commission pourrait continuer de mettre en oeuvre le programme global mais bénéficier d'un soutien technique plus important dans des domaines tels que la production et la commercialisation de produits agricoles et d'élevage, l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, ainsi que les transports et les communications. Il faudrait absolument éviter les chevauchements et doubles emplois des ressources qui sont limitées. Il faut espérer que, quelles que soient les dispositions institutionnelles adoptées, un plan aussi novateur que l'est celui de la réinstallation demeurera souple et que ses activités s'adapteront à l'expérience.

/...

B. Enfants, personnes âgées et handicapés

67. Comme dans tous les pays en développement, les secteurs productifs de l'économie et le secteur public accaparent les rares ressources qui font ainsi défaut aux organismes qui s'occupent des "groupes vulnérables". Ceux-ci tendent donc inévitablement à se tourner vers le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et les organisations non gouvernementales internationales qui peuvent réunir des fonds précisément parce qu'elles sont connues pour l'intérêt qu'elles portent aux plus nécessiteux et qu'elles se sont montrées capables de fournir les services demandés.

68. En outre, comme dans tous les pays en développement, la proportion des enfants dans la population n'est pas seulement d'une importance alarmante, elle est aussi en augmentation constante, avec le besoin d'un accroissement des offres d'emploi que cela implique pour l'avenir. De plus, au fur et à mesure que s'améliorent les soins de santé, le nombre des personnes âgées tendra lui-même à s'accroître, ce qui constituera une charge supplémentaire pour les familles qui sont déjà pauvres ou au seuil de la pauvreté.

69. Divers projets sont en cours pour les enfants qui ont perdu leurs parents, leur maison ou les deux. Le gouvernement cherche à obtenir une aide pour construire un village d'enfants destiné à héberger et à former plus de 5 000 enfants dans un endroit situé à 200 km au sud d'Addis-Abeba. Plus de 40 p. 100 de l'investissement initial (15,3 millions de dollars E.-U.) ont déjà été réunis, ce qui laisse un solde de 9,15 millions de dollars E.-U. à trouver. Parmi les autres projets prévus, on citera 10 foyers devant accueillir 5 200 enfants et 16 garderies et jardins d'enfants d'une capacité d'accueil de 1 200 places. L'investissement initial par enfant varie de 6 020 dollars E.-U. pour les foyers à 2 938 dollars pour les garderies : le coût total du projet est estimé à 34 831 000 dollars et ce chiffre ne comprend aucun élément des frais d'exploitation. Le principal obstacle sera certainement le manque de personnel suffisamment formé et motivé.

70. En ce qui concerne les personnes âgées, le gouvernement se propose de construire 16 maisons de santé permettant d'accueillir 1 800 personnes à un coût initial par tête de 12 345 dollars, soit au total un investissement initial de 22 221 000 dollars.

71. Le nombre d'handicapés physiques est très élevé en Ethiopie. Les projets destinés aux handicapés civils impliquent inévitablement des investissements initiaux élevés. On estime par exemple à 13 450 000 dollars le coût pour 1 000 handicapés accueillis dans un seul centre.

C. Artisanat et petite industrie

72. Il est également proposé de créer huit centres de formation professionnelle dotés de petites unités de fabrication :

/...

- deux unités de fabrication de vêtements de confection
- deux unités de fabrication d'outillage et d'appareillage métallique
- deux unités de céramique et de porcelaine
- deux unités de fabrication d'articles en cuir

Au total, ces unités devraient employer 1 234 personnes.

73. L'investissement initial pour ces huit projets est de 7 406 000 birrs (3 577 800 dollars E.-U.), soit :

Machines et matériel	2 776 000 birrs (1 341 650 dollars E.-U.)
Bâtiments/7 220 m ²	1 610 000 birrs (777 500 dollars E.-U.)
Fonds de roulement	2 728 000 birrs (1 317 875 dollars E.-U.)
Formation sur place	292 000 birrs (140 775 dollars E.-U.)

74. Des unités de fabrication individuelles seront organisées sous forme de coopératives industrielles pour personnes handicapées. Leur emplacement sera choisi à la suite d'une étude qui sera menée lors de la phase préliminaire de mise en oeuvre du projet.

75. Le délai d'exécution des projets individuels est de 18 mois (21 mois pour l'unité de fabrication d'outillage métallique).

76. Le gouvernement propose de laisser l'excédent prévu des revenus (chiffre d'affaires moins frais de fonctionnement) à la disposition des coopératives et de considérer de ce fait l'investissement initial comme un don, mais l'excédent (comme le montre le tableau qui figure à l'appendice IV) est proportionnellement si important que les donateurs envisageront peut-être de consentir des prêts à des conditions de faveur dans le but d'encourager une gestion financière prudente des entreprises.

77. La mission recommande que l'Organisation internationale du Travail, et si possible le FISE, envisagent d'envoyer une mission de continuation chargée d'étudier dans le détail les besoins des personnes handicapées et des enfants.

D. Besoins en Erythrée

78. L'Erythrée, au nord du pays, couvre une superficie de 117 600 km²; on y distingue en gros les régions montagneuses situées autour d'Asmara, les plaines qui bordent la mer Rouge et celles de la région occidentale qui descendent vers le Soudan.

/...

79. Il y a quelques années, la population de la région était estimée à environ 2 181 500 personnes et la densité se situait autour de 18,5 personnes au kilomètre carré.

80. Les activités économiques y étaient très variées : agriculture (culture et élevage du bétail pour la consommation locale et l'exportation), industrie (textiles, boissons alcooliques, bière, eau minérale, sel, ciment, pêche et fabrication du verre) et industries extractives (la région a du cuivre, du plomb, de l'or, du nickel et du fer).

81. Les services de santé et les moyens d'éducation étaient relativement bien développés. Par rapport à la plupart des autres régions de l'Ethiopie, l'Erythrée possédait un bon réseau de communications, à savoir des routes reliant la région aux autres parties du pays, un terrain d'aviation international, un chemin de fer et le deuxième port du pays (Massawa).

82. Aujourd'hui, l'Erythrée est dévastée à la fois physiquement et économiquement. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins - Soudan, Yémen et région de la mer Rouge - et d'autres ont abandonné leur maison pour s'établir ailleurs dans la région. L'agriculture et l'industrie ont été détruites. La pénurie de vivres a été aggravée ces derniers mois par les effets de la sécheresse qui a sévi dans plusieurs parties de la région. Des logements urbains, des hôpitaux et des centres de consultation, des installations d'approvisionnement en eau et en électricité, des écoles et de nombreuses routes de la région ont besoin d'être réparés ou remplacés.

83. Les besoins immédiats en secours et reconstruction ont été évalués à quelque 150 millions de birrs éthiopiens (72,5 millions de dollars E.-U.).

84. La mission n'a pas pu obtenir au cours de sa visite toutes les estimations nécessaires en ce qui concerne les vivres et autres besoins immédiats à couvrir, y compris notamment les besoins de l'agriculture et les besoins domestiques. On trouvera donc ci-après des détails sur les besoins qui ont été évalués. Ces derniers mois, les autorités régionales ont dû faire face par ailleurs aux problèmes que posent la réinstallation et la réinsertion des réfugiés de retour du Soudan et des autres personnes déplacées.

85. Le gouvernement a indiqué que le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées de retour en Erythrée et qui avaient besoin de secours immédiats et d'une assistance en vue de leur réinsertion se situait entre 60 000 et 70 000. Selon les autorités régionales, ils étaient concentrés dans un certain nombre de localités dont Tessenne, Keren, Seraye, Massawa et Asmara. Dans certaines d'entre elles, les arrivées auraient atteint 100 à 120 personnes (Tessenne) et 100 à 150 personnes (Seraye) par jour. Les représentants du gouvernement pensaient que ce mouvement pourrait s'accélérer à mesure que les relations entre l'Ethiopie et le Soudan s'amélioreraient et qu'il s'accroîtrait très sensiblement durant les mois plus frais de septembre à décembre.

86. Deux petits centres de "transit" ont été installés dans la région, à Asmara et à Tessenne. Ils ont chacun une capacité d'accueil d'environ 2 000 personnes qui y séjourneraient en moyenne à peu près trois mois. La plupart des personnes ont été capables par la suite de retrouver trace de leur famille et de la rejoindre, ou de regagner leur lieu d'origine. Ces centres distribuent des rations alimentaires et des vêtements et dispensent des soins. A Asmara, les réfugiés revenus dans le pays bénéficient d'un programme d'alphabétisation, mais à Tessenne, les installations seraient plus modestes. Les conditions générales ont été décrites comme étant difficiles à cause de la rareté des fournitures : les difficultés de transport, la sécurité et le manque de ressources constituent les principaux problèmes logistiques.

87. Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions précises, il est possible qu'en 1980-1981, plus de 100 000 Ethiopiens reviennent du Soudan et 20 000 à 30 000 de pays voisins, dont le Yémen et l'Arabie saoudite. Il sera donc nécessaire de disposer d'installations d'accueil plus grandes et mieux organisées, notamment aux principaux points d'entrée du Soudan, c'est-à-dire à Tessenne, Sebderat et Omhajer, ainsi que dans les centres de district comme Keren, Agoradat et Massawa. Un rapatriement organisé pourrait faciliter le fonctionnement des dispositifs d'accueil.

88. Les représentants du gouvernement ont exposé à la mission les grandes lignes des projets de réinstallation et de réinsertion en Erythrée. Les populations revenant dans les régions de montagne seraient encouragées à se réinstaller dans leur lieu d'origine et recevraient une aide pour réparer leurs maisons, les installations collectives, etc. La même assistance serait fournie aux personnes regagnant les grandes villes et les zones urbaines, telles que Massawa, Kerene, Seraye et Agoradat.

89. En plaine, notamment dans les terres fertiles de l'ouest, le gouvernement envisage de créer de grandes colonies agricoles pour les populations qui reviennent s'y installer.

90. On a communiqué à la mission les lignes générales de l'assistance nécessaire pour la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de l'Erythrée, y compris les besoins pour le remplacement des principales infrastructures a/, à savoir :

1. Vivres

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| a) Céréales | 53 000 tonnes métriques |
| b) Aliments supplémentaires | 8 000 tonnes métriques |

a/ Les représentants régionaux qu'a rencontrés la mission ont pris soin d'indiquer que les prévisions présentées en ce qui concerne les besoins d'assistance résultaient d'une étude tout à fait préliminaire de la situation dans la région et qu'une étude plus approfondie serait effectuée en temps voulu.

/...

2. Vêtements

- | | |
|------------------|---------------|
| a) Tissu (trad.) | 50 balles |
| b) Robes | 65 000 unités |

3. Agriculture

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| a) Outils à main : | |
| hachettes | 10 000 |
| haches | 5 000 |
| faucilles | 50 000 |
| bêches | 10 000 |
| pioches | 10 000 |
| binettes | 11 000 |
| mardeaux | 5 000 |
| leviers | 5 000 |
| scies | 5 000 |
| b) Autres fournitures : | |
| Boeufs | 10 000 (paires) |
| Charrues | 25 000 |
| Tracteurs | 10 |
| remorques tractées | 5 |
| brouettes | 200 |
| c) Semences et engrais | |

Birrs éthiopiens

4. Santé

6 399 345

Réparation des installations de base
(centres de consultation, hôpitaux)

Envoi de matériel et de fournitures
médicales

Envoi et formation de personnel et
d'auxiliaires médicaux

Programmes d'immunisation

5. Approvisionnement en eau

800 000

Rénovation et réparation des installations
endommagées et des systèmes d'approvi-
sionnement en eau à usage domestique

6. Services sociaux

60 000

Etablissements spécialisés pour les
handicapés, les orphelins, etc.

A reporter

7 259 345

/...

	<u>Birrs éthiopiens</u>
	Report 7 259 345
7. <u>Enseignement</u>	12 300 000
Réparation ou construction d'école	
Fourniture de livres et de matériel	
Formation d'enseignants et de moniteurs	
8. <u>Communications</u>	3 960 000
Remplacement des services à micro-ondes	
9. <u>Ponts et chaussées</u>	12 700 000
Réparation des routes et des ponts de desserte des zones rurales	
10. <u>Autres infrastructures</u>	20 000 000
Bâtiments administratifs	
Installations portuaires, etc.	
11. <u>Appui administratif</u>	8 388 866
Salaires	
Coûts d'exploitation (véhicules), etc.	
	<hr/>
TOTAL (à l'exclusion des vivres, des vêtements et de l'agriculture)	64 608 211
	<hr/> <hr/>
	(31 212 000 dollars E.-U.)

Conclusions en ce qui concerne l'Erythrée

91. Tout programme d'assistance rencontrera un certain nombre de difficultés à cause :

- a) De l'ampleur de l'assistance nécessaire;
- b) De l'absence, à ce stade, de renseignements complets sur les besoins, leur importance et leur nature;
- c) Des nombreuses difficultés d'organisation.

92. Pour ces raisons, il est recommandé :

- a) De prendre des mesures très rapides en vue de venir en aide au nombre de personnes actuellement connu qui en ont besoin;

/...

b) De renforcer les centres d'accueil existants (et les services sociaux) et d'en créer progressivement de nouveaux pour faire face à l'afflux de réfugiés qui est attendu;

c) D'entreprendre une nouvelle étude afin d'évaluer de façon approfondie les besoins des populations touchées, en tenant compte de l'évolution de la situation.

VI. FORMATION DE MAIN-D'OEUVRE POUR LES ZONES DE PEUPEMENT

Programme d'action immédiate

1. Projets de formation envisagés dans les zones de peuplement

93. L'Ethiopie souffre d'une grave pénurie de main-d'oeuvre qualifiée pour travailler sur le terrain et faire face notamment aux besoins nouveaux créés par les programmes de relèvement et de réinstallation. La couverture des zones rurales par le personnel de formation a toujours été trop tenue pour avoir une influence marquée sur les pratiques agricoles et les pertes importantes de personnel n'ont fait qu'aggraver la situation.

94. Pour remédier au problème, le gouvernement prévoit trois types de programmes de formation qui seront réalisés au niveau des coopératives d'agriculteurs et dont les grandes lignes sont données ci-après.

2. Formation destinée aux zones de peuplement

95. Bien que la Commission pour les secours et le relèvement se soit occupée ces dernières années de réinstallation, elle a été gênée pour l'exécution de ses divers programmes, notamment dans le secteur agricole, par le manque de main-d'oeuvre qualifiée pour mener à bien diverses activités nécessaires pour pouvoir utiliser les ressources avec efficacité.

96. Conformément à la politique du gouvernement, les zones de peuplement doivent être progressivement transformées en coopératives de producteurs autonomes gérées entièrement par les agriculteurs eux-mêmes. Après une période initiale de 36 mois, l'appui que leur apporte la Commission en matière technique et de gestion grâce au personnel résidant sur place et à partir du siège sera progressivement réduit. Par la suite, ces coopératives de producteurs devront recourir aux services consultatifs du Ministère de l'agriculture.

97. La mission interinstitutions conduite par le Programme d'alimentation mondial et chargée en 1980 d'étudier les plans de réinstallation à grande échelle avait examiné les besoins en matière de gestion de ces institutions et mis en évidence la pénurie de personnel qualifié et le manque de capacité actuelle des organismes de formation spécialisés. Elle avait indiqué par ailleurs les limites qu'imposaient ces facteurs au modèle adopté par la Commission pour les secours et le relèvement

en ce qui concerne à la fois le personnel et les compétences nécessaires pour chaque coopérative de producteurs (responsable d'unité, technicien agricole, comptable/administrateur, mécanicien). En outre, le personnel de gestion d'une coopérative de producteurs (président, technicien agricole, secrétaire, responsable d'une unité de travail, comptable) aurait également besoin d'un minimum de formation.

98. Le projet de formation doit permettre de résoudre en partie ce grave problème grâce à un programme global de formation réaliste qui relèvera le niveau des compétences des personnes réinstallées. Il se déroulera dans des zones où existe déjà un programme intensif de réinstallation et de relèvement.

99. Etant donné que la malaria et la trypanosomiase sévissent dans l'ouest et le sud-ouest, les travaux agricoles doivent être nécessairement mécanisés car il ne serait pas possible d'introduire des bêtes de trait. On formera donc les agriculteurs au maniement et à l'entretien des machines agricoles dans des zones stratégiques. Cinq centres ont été proposés pour un coût total de 7,2 millions de dollars des Etats-Unis.

3. Création de centres de formation polyvalents destinés aux paysans

100. Les services de formation destinés aux associations et aux coopératives de paysans qui existent actuellement sont insuffisants. C'est pourquoi on envisage d'entreprendre des programmes de formation intensifs et à grande échelle qui nécessitent la création de centres de formation polyvalents destinés aux paysans dans des zones stratégiques. Un centre de formation sera créé dans le sud pour desservir les régions de Balé, Sidamo, Arssi et Gamo Gofa et un autre dans le centre-est pour les régions du Harar et de Shoa. Le coût de ces deux centres de formation s'élèvera à environ 16,8 millions de dollars des Etats-Unis.

4. Centre de formation destiné aux agents locaux chargés du développement et aux représentants des associations de paysans

101. Afin de remplacer progressivement dans les régions du Harar, de Sidamo et de Balé la main-d'oeuvre qualifiée disparue et de revitaliser les activités de développement agricole dans d'autres parties du pays, il est recommandé d'entreprendre un programme de formation intensif destiné aux techniciens locaux et aux représentants des associations de paysans.

102. On envisage de former, dans le cadre de ce programme, des agents chargés du développement et des représentants d'associations de paysans. Leur nombre devrait atteindre au cours des cinq années à venir respectivement 2 000 et 20 000.

103. Une fois atteint ce premier objectif, le centre de formation desservira aussi d'autres régions. Il est recommandé par conséquent de créer un centre de formation permanent dans deux localités pour un coût total de 9,5 millions de dollars des Etats-Unis. Au total, l'exécution de ces trois projets de formation coûtera 63,5 millions de dollars des Etats-Unis.

/...

5. Moniteurs des coopératives

104. Il est ressorti des entretiens qu'a eus la mission avec le Ministère de l'Agriculture et les représentants du Département des coopératives, ainsi que le Junior Agricultural College (qui s'occupe de la formation dans les coopératives), que le Département souffre d'une grave pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Il doit non seulement fournir à la Commission pour les secours et le relèvement les spécialistes en matière de coopératives qu'elle demande pour son siège et sur le terrain, mais en détacher également auprès des autres organismes qui s'occupent de la mise en place de coopératives dans les secteurs non agricoles.

105. On sait que les autorités ont entrepris un vaste programme national visant à développer les coopératives tant dans le secteur agricole que dans les autres secteurs, qui fait nécessairement appel à des spécialistes qualifiés en matière de coopératives; en outre, on aura besoin dans l'immédiat et à long terme de spécialistes qualifiés en matière de coopératives pour les programmes de formation que l'on doit exécuter dans les zones rurales. Pour être sûrs de disposer des spécialistes dont on a besoin, il faudrait déterminer les besoins immédiats et, pour les années à venir, le type de formation requise et évaluer les installations existantes en vue d'élaborer des programmes de formation à court terme comme à long terme. Il faudrait envoyer immédiatement une mission de continuation pour étudier la question globalement et évaluer quels sont les besoins techniques et financiers.

6. Possibilités d'emploi dans les zones de peuplement

106. Il est nécessaire d'examiner quelles sont les possibilités d'emploi dans les zones de peuplement, y compris au cours de la période pendant laquelle les agriculteurs n'auront pas beaucoup à faire. Dans de nombreuses zones et leurs environs immédiats il y a des travaux à effectuer : remise en état et construction de routes et de bâtiments, conservation du sol et de l'eau, défrichement, reboisement. Beaucoup de ces activités peuvent faire appel à des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre. Il serait ainsi possible de créer des possibilités d'emploi pour les personnes déplacées. Une mission de continuation de l'Organisation internationale du Travail et de l'institution appropriée pourrait aider à la formulation de plans détaillés à cet effet.

VII. DEVELOPPEMENT PAR SECTEUR

A. Agriculture et élevage

107. L'Ethiopie est un pays surtout agricole : 50 à 60 p. 100 du PIB proviennent de l'agriculture, qui emploie 90 p. 100 environ de la population et contribue à 75-80 p. 100 à la rentrée de devises.

108. Le gouvernement accorde la priorité à ce secteur dans sa campagne nationale révolutionnaire de développement avec les objectifs suivants :

a) Réduire et finalement éliminer la pénurie de céréales alimentaires et retrouver ainsi l'autosuffisance à cet égard.

b) Assurer un approvisionnement suffisant et sûr de matières premières agricoles à usage industriel

c) Accroître la quantité et améliorer la qualité des produits agricoles exportables.

d) Assurer une production suffisante des produits de l'élevage et des produits forestiers nécessaires à la fois à la consommation domestique et à l'industrie:

e) Adopter des mesures de conservation des sols et des eaux.

f) Organiser l'agriculture selon des principes socialistes.

109. Dans l'immédiat, le principal but de cette campagne est de remédier à la pénurie de céréales alimentaires et le gouvernement prévoit que la campagne amènera une augmentation appréciable de la production de céréales. L'importance que présente la mise au point de variétés de céréales adaptées aux conditions locales explique l'intérêt soutenu que le gouvernement porte à la recherche agricole.

110. Traditionnellement, la majeure partie de la production de céréales provient des hautes terres du pays, mais cette région n'offre qu'une possibilité limitée d'accroissement de la production. En revanche, les vallées offrent des possibilités considérables de développement de l'agriculture irriguée et pluviale à peu de frais, et le gouvernement accorde donc la priorité au développement de la culture irriguée. De même, la nécessité d'accroître les rentrées de devises étrangères explique la priorité accordée au développement de la production de café et de thé. La pénurie alimentaire chronique dont le pays souffre depuis quelques années est en grande partie imputable à la dégradation profonde de l'environnement agricole accentuée par des sécheresses prolongées au cours des années 70 et une médiocre gestion des terres dans de vastes régions du pays, d'où la priorité accordée par le gouvernement à la conservation des sols et des eaux et au reboisement.

111. Dans le secteur agricole, l'Ethiopie possède un des plus importants cheptels d'Afrique qui représente de 20 à 25 p. 100 de la production agricole. Ce cheptel est également une source importante d'animaux de trait et donc de moyens de transport et il fournit plus de 10 p. 100 de la ration de protéines dans les régions rurales. Pour la population nomade, qui représente quelque deux millions de personnes vivant surtout dans le sud et l'est du pays, le bétail constitue le principal moyen de subsistance. Les sécheresses récentes ont décimé les troupeaux et, par suite, la production dans les régions touchées. D'autres événements qui se sont déroulés dans les principales régions pastorales sont encore venus accentuer ces tendances négatives et ont entraîné une grave dégradation de l'infrastructure sur laquelle s'appuyait le développement de l'agriculture et de l'élevage. Les efforts du gouvernement pour assurer ce développement sont sérieusement limités du fait qu'une partie des ressources sont actuellement détournées vers le maintien de la sécurité, le rétablissement de l'infrastructure et l'assistance à la population dans le besoin.

1. Besoins à court terme

112. Un concours de circonstances a entraîné une diminution généralisée des services publics et le déplacement de populations rurales, ainsi que la destruction des foyers, des cultures, des réserves alimentaires, des graines, du bétail et des pâturages dans les trois régions de Bale, Hararghe et Sidamo. Divers projets du Ministère de l'agriculture tels que le projet Elevage II, le projet de mise en valeur des terrains de parcours, et le projet global des mesures minimales, ont été gravement perturbés. Plus de 80 p. 100 des cliniques vétérinaires centrales et locales de la région ne fonctionnent plus et l'on manque de personnel vétérinaire. En outre, les installations vétérinaires des exploitations agricoles ont été gravement affectées par les événements récents.

113. La mission a appris que la Station de recherche agricole de Gode, son laboratoire, son réseau d'irrigation, ses machines agricoles, son matériel de terrassement, son outillage et ses pièces détachées avaient été gravement endommagés, que les agriculteurs avaient perdu environ 96 tracteurs et du matériel, et que des milliers de boeufs de trait avaient été abattus ou tués. Ces pertes entravent gravement le relèvement de la région et il faut y remédier sans délai.

114. Le gouvernement évalue comme suit les besoins en matière de reconstruction :

	<u>Dollars E.-U.</u>
a) Services vétérinaires centraux	12 512 000
b) Services vétérinaires locaux	43 000 000
c) Programme de vaccination et de prophylaxie	10 677 000
d) Projet Elevage II (réparations)	967 000

/...

	<u>Dollars E.-U.</u>
e) Projet de mise en valeur des terrains de parcours (réparations)	1 033 000
f) Projet global de mesures minimales (réparations)	9 807 000
g) Station de recherche de Gode (réparations)	1 521 000
h) Tracteurs/boeufs de trait (remplacement)	870 000
i) Reconstitution du cheptel	348 550 000
j) Programme d'achat de semences	<u>9 661 000</u>
Total	438 598 000

Ces crédits couvriraient essentiellement les besoins à court terme et permettraient de ramener l'économie pastorale du Sud-Est sensiblement dans l'état où elle était auparavant. La mission recommande vivement aux donateurs internationaux d'aider le pays à répondre à ces besoins.

115. La première priorité du gouvernement, après l'octroi des premiers secours aux personnes déplacées logées dans des abris temporaires, est la remise en état de l'infrastructure des exploitations agricoles et des villages, de rétablir les services publics essentiels pour les éleveurs (les services vétérinaires étant considérés comme parmi les plus urgents), et de reconstituer les troupeaux des nomades. Parallèlement, le gouvernement envisage d'installer le plus rapidement possible les personnes déplacées dans des colonies de peuplement. Cette réinstallation exigera l'organisation d'une vaste gamme de services agricoles et vétérinaires dans ces colonies, afin qu'elles puissent se développer régulièrement jusqu'à l'autosuffisance (cette autosuffisance est un élément important du programme de réinstallation du gouvernement).

2. Développement à long terme

116. Outre ces mesures à court terme, le gouvernement désire également exécuter dans les trois régions où s'est rendue la mission une série de projets de développement à plus long terme qui ont déjà été déterminés et élaborés en partie. D'autres projets sont en cours de détermination. Ces projets, que le gouvernement tient à exécuter dès que possible sont :

a) Projet de mise sur pied de services vétérinaires régionaux (Hararghe) :

Le but de ce projet est de mettre sur pied dans la région d'Hararghe un réseau complet de services vétérinaires qui serait le cinquième service régional de ce type à être établi dans le cadre d'un programme national à long terme de développement des services vétérinaires. Le coût du projet est évalué à 18 840 000 dollars E.-U.

/...

b) Projet de plantation de bois de chauffage (Diré Dawa) :

Le but de ce projet est d'approvisinner en bois de chauffage cette ville et les agglomérations voisines. Ce projet serait le premier élément d'un programme plus vaste et plus ambitieux, visant à développer les ressources en bois de chauffage, notamment à l'intention des colonies où seraient réinstallées les personnes déplacées. Le coût de la première phase est évalué à 5 024 000 dollars E.-U.

c) Projet d'évaluation du cheptel national :

Le but de ce projet serait d'établir pour la première fois, des statistiques nationales sur l'importance du cheptel qui serviraient de base à la future stratégie nationale de l'élevage. Le gouvernement espère que ce projet pourra être entrepris rapidement dans certaines régions et que les résultats pourront être utilisés pour l'élaboration et l'exécution d'un programme national de reconstitution du cheptel. Le coût du projet est évalué à 773 000 dollars E.-U.

d) Projet de développement des abattoirs :

Le but de ce projet serait la construction, selon les besoins, d'abattoirs dans les régions du Sud et de l'Est, notamment pour assurer l'abattage des animaux et le traitement de la viande destinée à l'exportation. L'étude de faisabilité de ce projet a été achevée en 1977, et le gouvernement voudrait entreprendre son exécution dès que les fonds seront disponibles. Le coût du projet est estimé à 6 695 000 dollars E.-U. Le coût estimatif total des quatre projets de développement ci-dessus est de 31 332 000 dollars E.-U., et la mission recommande vivement aux donateurs internationaux d'octroyer cette somme à l'Ethiopie.

117. En résumé, les crédits nécessaires pour satisfaire les besoins à court terme sont estimés par le gouvernement à 438 598 000 dollars E.-U., et les crédits nécessaires aux projets de développement à long terme à 31 332 000 dollars E.-U., soit un total de 469 930 000 dollars E.-U. Il y a lieu de noter que des fonds appréciables s'élevant à plusieurs millions de dollars pourraient être prélevés sur les crédits de certains projets financés par l'Association internationale de développement (IDA), qui sont en cours d'exécution dans les régions du Sud et de l'Est. Le projet de mise en valeur des terrains de parcours, pour lequel l'IDA a octroyé en 1977 des crédits d'un montant de 27 millions de dollars dont la majeure partie n'a pas encore été dépensée, en est un exemple. Ce projet est exécuté dans certaines parties des régions de Bale et Hararghe et assure notamment le financement de la mise sur pied de services vétérinaires, l'exécution de forages, la construction de réservoirs d'eau, de routes commerciales et de pistes de desserte. Le gouvernement aurait intérêt à étudier la possibilité d'utiliser les crédits octroyés au titre de ce projet et d'autres projets analogues, pour se procurer certains des fonds nécessaires à court terme. Bien qu'en fin de compte des fonds plus importants soient nécessaires, cette solution présenterait l'avantage de répondre aux besoins les plus pressants, tels que l'établissement d'un point d'eau

dans un camp de réfugiés ou la réparation d'un pont sur une route d'accès à un camp. Bien entendu, cette source de financement est faible en comparaison des besoins, et la mission considère que le montant total demandé par le gouvernement (469 930 000 dollars E.-U.) est pleinement justifié et devrait être octroyé le plus rapidement possible par les donateurs internationaux.

B. Santé

118. Jusqu'à présent, les services de santé publique en Ethiopie ne sont dispensés qu'à 15 p. 100 de la population et sont concentrés dans les centres urbains et aux environs. Le gouvernement s'efforce d'améliorer la situation en augmentant les crédits affectés au secteur de la santé, en créant de nouveaux établissements à l'échelon régional et en regroupant et réorientant les services existants. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour lutter contre les maladies transmissibles (qui représentent 80 p. 100 des principales maladies dans le pays) et les carences nutritionnelles. Des progrès dans ce domaine sont indispensables à l'amélioration générale de la situation sanitaire dans le pays. Le gouvernement a également l'intention de mettre en place un système efficace de prestation des services de santé, de l'échelon national à l'échelon local.

119. L'objectif de la campagne nationale révolutionnaire de développement dans ce secteur est d'élargir les services de santé primaires, notamment dans les agglomérations rurales. Le Ministère de la santé a institué plusieurs divisions qui seront chargées de la santé maternelle et infantile, d'un programme élargi de vaccination et d'autres aspects de la prestation des soins de santé primaires. En outre, le gouvernement s'efforce d'améliorer la prestation des services de santé existant à tous les niveaux, et de créer de nouveaux centres et postes sanitaires. La formation et la participation d'agents sanitaires locaux et de sages-femmes traditionnelles choisis au sein d'organisations populaires dans les agglomérations locales ont pour but d'établir un lien entre la prestation des services de santé au niveau local et les postes sanitaires de district. Ces mesures sont destinées à renforcer les mécanismes de planification des services de santé, de prévention des maladies transmissibles et de lutte contre ces maladies, de l'éradication du paludisme et de la formation du personnel sanitaire nécessaire.

120. Des rapports normalisés entre les installations sanitaires et la population et des installations d'un niveau donné par rapport à un autre, ont été établis comme suit : un poste sanitaire pour 5 000 personnes, un centre sanitaire pour 10 postes sanitaires, et un hôpital rural pour 20 centres sanitaires. Actuellement, la couverture des services de santé varie entre un sixième et un tiers de ce que le gouvernement estime nécessaire, comme on peut le voir à l'appendice VII. Le gouvernement est en train de mettre au point des stratégies d'extension des services de santé dans le cadre de l'objectif "la santé pour tous d'ici à l'an 2000" (résolution WHA 30.43 de l'Organisation mondiale de la santé, en date du 19 mai 1977), et a accepté le principe des soins de santé primaires (déclaration d'Alma-Ata, septembre 1978 - E/ICEF/L.1387, annexe, sect. V). Il envisage déjà de construire 200 postes sanitaires par an (voir l'appendice IX pour l'affectation des crédits à cette fin).

/...

121. L'état des services de santé dans le pays étant ce qu'il est, les événements des dernières années ont encore aggravé la situation dans les régions touchées, ce qui se reflète particulièrement dans l'état de santé des personnes déplacées, notamment de celles qui se trouvent dans les camps.

1. Situation sanitaire et installations sanitaires dans les camps

122. La mission a constaté que les conditions sanitaires dans lesquelles vivaient les personnes dans les camps qu'elle a visités étaient déplorable : signes évidents et, dans de nombreux cas, extrêmes, de malnutrition chez les enfants; maladies des yeux et de la peau. Les abris et les vêtements portés par les personnes déplacées sont insuffisants pour protéger contre les dures conditions climatiques, notamment dans l'Ogaden. L'eau est rare et il n'y a pas d'installations sanitaires. Certains camps comportent un poste sanitaire; d'autres sont desservis périodiquement par des équipes sanitaires envoyées par les hôpitaux les plus proches, par les services régionaux de santé ou par Addis-Abeba. Mais ces efforts sont insuffisants, en raison de la pénurie critique de main-d'oeuvre et de fournitures médicales.

123. Les besoins immédiats de la population des camps sont les suivants :

a) Médicaments

Sept cent cinquante mille personnes au moins ont besoin des médicaments ci-après, pendant un an :

	<u>Médicaments</u>	<u>Coût</u> (en dollars E.-U.)
a)	Sels réhydratants administrés par voie buccale - 150 000 sacs x 0,07	10 500
b)	Solution de lactate de Ringer, avec seringue et aiguilles - 10 000 x 0,73	7 800
c)	Capsules d'ampicilline - 500 x 600 x 20,45	122 700
d)	Comprimés de bactrine - 1 000 x 5 000 x 60,00	300 000
e)	Comprimés pour désinfecter l'eau - 1 000 boîtes x 10 000 x 2,77	27 000
f)	Pommade ophtalmique - 50 000 tubes x 0,50	25 000
g)	Vitamines (multiples) - 1 000 boîtes x 20 000 x 2,98	59 600

/...

<u>Médicaments</u>	<u>Coût</u> (en dollars E.-U.)
h) Médicaments contre la tuberculose - a) adultes :	
Thiacétazone 150 mg INH 300 mg. 1 000 boîtes x 5 000 x 7,52	37 600
Streptomycine (grands flacons) 100 000 x 0,11	11 000
b) enfants : streptomycine (grands flacons) - 100 000 x 0,11	11 000
Isonizide INH 100 mg 1 000 boîtes x 10 000 x 2,89	28 900
i) Comprimés de sulfate ferreux (300 mg) 1 000 boîtes x 5 000 x 1,27	6 000
j) Dextrose pour injection (25 o/o) boîtes de 10 x 30 000 x 4,32	129 600
	776 700
Total :	776 700

b) Equipes sanitaires étrangères

A l'heure actuelle, le gouvernement n'est pas en mesure d'adresser les soins médicaux dont ont besoin les personnes résidant dans les camps, avec les seuls travailleurs de la santé dont il dispose. Il est donc très urgent d'obtenir l'envoi en Ethiopie d'équipes sanitaires (médecins, infirmières, diététiciens et agents de la salubrité, y compris, si possible, des ophtalmologistes, des dermatologistes et des spécialistes des maladies infectieuses). Outre la prestation de soins plus nombreux et de meilleure qualité, ces équipes devraient contribuer à l'organisation et à la gestion des services de santé dans les camps et assurer également la formation de personnel sanitaire éthiopien.

124. Les équipes sanitaires (éthiopiennes et étrangères) auront besoin d'un appui logistique et de matériel. La mission recommande que les équipes étrangères soient autonomes, sinon, 10 véhicules à quatre roues motrices et 10 jeux de matériel médical standard de campagne seront nécessaires. Les véhicules et le matériel devraient être répartis de la façon suivante : quatre pour la province de Hararghe et trois pour chacune des provinces de Bale et de Sidamo. Le coût total est estimé à 120 000 dollars E.-U. Le matériel pour les postes sanitaires dans les 550 camps coûtera 151 dollars pour chaque poste, soit un total de 83 050 dollars E.-U. Il est recommandé de prévoir les troussees médicales de l'UNIPAC (No de code 99002700).

/...

2. Infrastructure sanitaire

a) Reconstruction des installations sanitaires

125. Pour remettre en état les installations sanitaires, 84 établissements devront être reconstruits et dotés de matériel; le coût de cette opération s'élèverait à 4,8 millions de dollars E.-U. (voir également tableau 1).

126. La mission appuie également le plan de transformation de quatre centres sanitaires en hôpitaux ruraux et l'agrandissement de l'hôpital de Kebri Dehar (région de Hararghe), afin de répondre à l'augmentation de la demande dans la région. Le coût de ces opérations, y compris celui du matériel, s'élève à 14,6 millions de dollars environ (voir également tableau 1).

b) Transports, médicaments, divers

127. Les établissements de santé auront besoin immédiatement de six breaks, cinq ambulances, deux camions, de pièces détachées et de l'argent pour l'utilisation de ce matériel de transport pendant un an. Le montant estimatif des dépenses est de 400 000 dollars environ (voir également tableau 2).

128. Le coût annuel des médicaments nécessaires à ces 89 établissements est de 2 millions de dollars environ. Le Ministère de la santé a établi des listes standards de matériel et de médicaments pour les postes sanitaires, les centres sanitaires et les hôpitaux.

129. Le montant estimatif total des crédits qui permettraient au gouvernement d'offrir à la population de ces trois régions des services de santé d'un niveau minimal est de 23,9 millions de dollars ventilés comme suit :

(en millions de dollars E.-U.)

a) Reconstruction des établissements sanitaires	4,8
b) Transformation des établissements sanitaires	14,6
c) Transports	0,4
d) Médicaments	2,0
e) Divers	2,1
	<hr/>
	23,9

/...

Tableau 1

Activité	Nombre	Coût (en milliers de dollars E.-U.)			
		Construction	Fournitures et matériel (coût unitaire)	Total partiel	Total général
<u>A. Reconstruction</u>					
Postes sanitaires	76	14,5	1,4	15,9	1 212,2
Centres sanitaires	6	96,6	19,3 ^{a/}	115,9	695,4
Hôpitaux	2	996,0	480,0	1 446,0	2 892,0
Total partiel					4 799,6 (4,8 millions)
<u>B. Transformation/ agrandissement</u>					
Centres sanitaires	4	1 930,0	994,0	2 924,0	11 696,0
Hôpitaux	1	1 930,0	994	2 924,0	2 924,0
Total partiel					14 620,0 (14,6 millions)
C. TOTAL GENERAL	89				19,4 millions

a/ Y compris les groupes électrogènes

/...

Tableau 2

Besoins en matière de transports	Coût unitaire (en dollars E.-U.)	Coût total (en dollars E.-U.)
1. Six breaks à quatre roues motrices pour les centres sanitaires	12 100	72 600
2. Cinq ambulances à quatre roues motrices pour les hôpitaux	19 300	96 500
3. Deux camions pour le transport des médicaments	72 500	145 000
4. Pièces détachées		82 000
5. Frais d'utilisation		9 700
Total		405 800

- c) Relance du programme d'extension des services de santé (1975-1976 à 1979-1980)

130. Le programme quinquennal de développement des services de santé dans les régions rurales (1975/76 à 1979/80) a été partiellement interrompu dans les trois régions en 1977. Etant donné qu'un plus long retard dans la reprise du programme compromettrait gravement le développement des services de santé, la mission recommande que soient construits et dotés de matériel 21 postes et deux centres sanitaires. La mise en oeuvre de ce programme de développement dans les trois régions coûterait environ 600 000 dollars E.-U.

3. Programmes sanitaires

131. Outre les services de santé assurés par les établissements de base, le Ministère de la santé a entrepris plusieurs programmes, dont certains sont nouveaux et d'autres anciens; à l'heure actuelle, ils ne touchent pas la plupart des régions touchées ni les personnes déplacées. Ces programmes sont :

- a) Le programme élargi de vaccination
- b) Le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques

/...

- c) Le programme de lutte contre le paludisme
- d) Le programme des services de santé à l'intention des Kébélé
- e) Le programme de dépistage et de traitement de la tuberculose
- f) Le programme de prestation de services de santé maternelle et infantile.
- a) Programme élargi de vaccination

132. Le but de ce programme est de vacciner tous les enfants âgés de moins de 5 ans contre les six maladies infantiles les plus meurtrières : rougeole, tuberculose, diphtérie, coqueluche, tétanos et poliomyélite. Le groupe cible dans la population déplacée des trois régions sera d'environ 400 000 enfants. Le coût de la vaccination de chaque enfant est de deux dollars environ, et le coût total sera par conséquent de l'ordre de 800 000 dollars.

- b) Lutte contre les maladies diarrhéiques

133. Le gouvernement est parfaitement conscient de la nécessité de prendre des mesures préventives (développement de l'approvisionnement en eau potable et amélioration des installations sanitaires dans l'ensemble du pays), pour lutter contre la prévalence élevée des maladies diarrhéiques. Quant aux mesures curatives, le pays aura encore besoin de médicaments pendant de nombreuses années. Le montant annuel des crédits nécessaires à l'achat de sels réhydratants administrés par voie buccale, de fluides intraveineux et d'antibiotiques destinés à la population exposée aux maladies dans les trois régions, est d'environ 200 000 dollars. Pour la période 1981-1985, ce montant s'élèverait à un million de dollars.

- c) Lutte contre le paludisme

134. Dans ce domaine, l'objectif du Gouvernement éthiopien est d'enrayer le paludisme, de diminuer la prévalence de cette maladie, et d'intégrer progressivement les services antipaludiques aux services de santé primaires. Pendant les cinq années à venir, le gouvernement envisage de faire traiter aux insecticides 360 000 maisons, deux fois par an, et d'administrer de la chloroquine pour le traitement du paludisme. Les fonds nécessaires pour la période 1981-1985 s'élèvent à 2,8 millions de dollars, ventilés comme suit :

<u>Rubrique</u>	<u>(En millions de dollars E.-U.)</u>
a) Insecticides	1,0
b) 28 breaks à quatre roues motrices	0,5
c) Médicaments	0,1
d) Frais d'exploitation (traitements, salaires, indemnités de subsistance, carburant)	<u>1,2</u>
Total	<u>2,8</u>

/...

d) Services de santé à l'intention des Kébélé

135. Dans le cadre du programme de santé primaire, le gouvernement a entrepris un programme de services de santé à l'intention des Kébélé, en ayant recours aux agents sanitaires locaux et aux sages-femmes traditionnelles choisis par les associations de Kébélé (citadins) et de paysans. Seules la formation (trois à six mois) et la direction et l'orientation techniques relèvent du gouvernement. Les dépenses afférentes aux traitements, à l'achat de médicaments et de matériel et autres sont prises en charge par les associations.

136. Le programme n'est pas mis en oeuvre dans la plus grande partie des trois régions touchées. La population de ces régions devrait bénéficier de ce programme, qui comporte la plupart des éléments susceptibles d'assurer son autonomie dans le domaine sanitaire.

e) Dépistage et traitement de la tuberculose

137. La tuberculose est l'une des maladies endémiques les plus répandues en Ethiopie et, s'il réussit à se procurer des fonds, le Ministère de la santé est prêt à élargir le programme de lutte contre la tuberculose aux personnes déplacées. Au cours des cinq années à venir, des véhicules, des fournitures et du matériel, ainsi que des médicaments d'une valeur totale de 900 000 dollars, seraient nécessaires pour le dépistage et le traitement de la tuberculose dans les trois régions.

f) Services de santé maternelle et infantile

138. Les objectifs du gouvernement sont les suivants :

a) Mettre au point un programme complet efficace de prestation des services de santé maternelle et infantile à tous les niveaux.

b) Mettre en place l'organisation nécessaire et assurer l'appui logistique qui permettront une prestation appropriée des services;

c) Mobiliser l'appui des organisations de masse et des institutions chargées, au niveau local, de la protection de la mère et de l'enfant, en faveur des soins primaires,

d) Apprendre au grand public à s'occuper correctement des enfants;

e) Etablir des services de santé maternelle et infantile à différents niveaux.

139. Le groupe cible dans les régions de Hararghe, Bale et Sidamo comporte environ un million de personnes, et les crédits nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme s'élèveraient à 5 millions de dollars environ, ventilés comme suit :

/...

<u>Rubrique</u>	<u>(En milliers de dollars E.-U.)</u>
a) Médicaments et suppléments diététiques	4 830
b) Deux breaks et pièces détachées	25
c) Matériel pédagogique	50
d) Frais d'exploitation (indemnités de subsistance et carburant)	50
Total	<u>4 955</u>

4. Main-d'oeuvre

140. La pénurie de main-d'oeuvre, qui est actuellement critique (moins de 600 médecins, dont 50 p. 100 d'étrangers, pour l'ensemble du pays), se fait davantage sentir dans les trois régions touchées.

a) Construction d'un institut de formation

141. Le gouvernement a demandé la création, dans l'une des régions, d'un institut de formation qui puisse accueillir 1 000 élèves : infirmières, techniciens (de radiologie et de laboratoire), techniciens de la salubrité et agents sanitaires. Le gouvernement estime que les dépenses de construction, y compris les dortoirs et le matériel s'élèveront à 3 380 000 dollars E.-U.

b) Personnel de l'institut de formation

142. En outre, le gouvernement a besoin de 18 enseignants étrangers dont le détail est donné ci-dessous pour donner des cours de formation à l'école pendant au moins trois ans.

<u>Personnel</u>	Nombre de <u>personnes</u>	Crédits nécessaires (en milliers de dollars E.-U.)			
		<u>Par an</u>		<u>Pour trois ans</u>	
1. Anesthésiologie					
Anesthésiste	1	52		156	
Technicien	1	<u>24</u>	76	<u>72</u>	228
2. Laboratoire					
Spécialiste (doctorat)	1	52		156	
Technicien	1	<u>24</u>	76	<u>72</u>	228
3. Radiologie					
Radiologue	1	52		156	
Technicien	1	<u>24</u>	76	<u>72</u>	228
4. Soins infirmiers					
Titulaires d'une licence	12	290	290	870	870
5. Total partiel (personnel étranger)	18				1 554
6. Frais de voyage de 18 enseignants étrangers pendant une période de trois ans	18				<u>156</u>
					1 710
7. Personnel local toutes catégories, y compris les moniteurs chargés de former les agents sanitaires					<u>50</u>
					<u>1 760</u>

Le coût total du programme s'élève à 5,1 millions de dollars E.-U.

143. La mission a noté que, d'après les plans que le gouvernement et l'Université d'Abbis-Abeba ont récemment rendu publics, 200 médecins éthiopiens doivent obtenir leur diplôme en 1983. Les facultés de médecine des Universités d'Abbis-Abeba et de Gondar ont été considérablement agrandies et peuvent maintenant accueillir 600 étudiants à la fois. Les dépenses afférentes au personnel, au matériel et à la formation des futurs enseignants du Collège de santé publique de Gondar sont prises en charge par un gouvernement donateur.

/...

144. Le coût estimatif des diverses activités indiquées dans les sections 1 à 4 ci-dessus est de 41,1 millions de dollars E.-U., ventilés comme suit :

<u>Rubrique</u>	<u>(En millions de dollars E.-U.)</u>	
1. Besoins immédiats de la population des camps :		
a) Médicaments	0,8	
b) Véhicules et matériel pour les équipes sanitaires mobiles	0,1	
c) Matériel pour les postes sanitaires des camps	<u>0,1</u>	1,0
2. Infrastructure :		
a) Reconstruction et transformation des établissements sanitaires	19,4	
b) Véhicules, médicaments et divers	4,5	
c) Relance du programme d'extension	<u>0,6</u>	24,5
3. Programmes sanitaires :		
a) Programme élargi de vaccination	0,8	
b) Lutte contre les maladies diarrhéiques	1,0	
c) Lutte contre le paludisme	2,8	
d) Services de santé à l'intention des Kébélé	non communiqué	
e) Dépistage et traitement de la tuberculose	0,9	
f) Prestation de soins de santé maternelle et infantile	<u>5,0</u>	10,5
4. Main-d'oeuvre :		
a) Construction de l'institut de formation	3,4	
b) Personnel de l'institut de formation	<u>1,7</u>	<u>5,1</u>
Total		<u>41,1</u>

/...

5. Projets à long terme

145. Le projet gouvernemental d'extension des services de santé de base et la plupart des programmes de santé publique ont déjà été indiqués. Ils seront développés dans les stratégies en cours d'élaboration, dans le cadre de l'objectif "La santé pour tous d'ici à l'an 2000". La mission a appris que ces stratégies tiendraient compte de la situation propre aux colonies de peuplement. En particulier, le pourcentage des services de santé par rapport à l'ensemble de la population ne sera pas appliqué, en raison de la situation propre aux colonies : emplacement géographique, concentration de la population, structure démographique, etc. La mission appuie fortement cette idée.

C. Approvisionnement en eau et en électricité

1. Eau

146. Les besoins à court terme en matière d'approvisionnement en eau des camps de réinstallation et de personnes déplacées ont été décrits dans une section précédente du présent rapport. Il convient cependant de prêter attention aux aspects à long terme de cet important problème.

147. Dans son rapport, la Mission du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe avait signalé que l'Administration éthiopienne des ressources en eau (EWRA) a besoin de matériel de forage supplémentaire. La teneur du passage pertinent dudit rapport est la suivante :

"L'Administration éthiopienne des ressources en eau bénéficie déjà d'une aide bilatérale et d'une assistance des Nations Unies pour les travaux qu'elle a entrepris pour l'aménagement des zones rurales. Du point de vue des secours à apporter et des activités de réinstallation, la priorité doit être donnée à l'établissement de moyens permanents d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine et aux usages ménagers ainsi qu'à l'abreuvement du bétail et à l'irrigation. Pour tout le pays, l'EWRA ne dispose que de 15 appareils de forage opérationnels, tous vieux de 20 ans, 15 autres étant hors d'usage. Toujours pour l'ensemble du pays, la profondeur moyenne des forages à effectuer est de 130 mètres, mais dans la région de l'Ogaden, où les besoins sont les plus grands, cette moyenne atteint 350 mètres.

Bien que le forage de nouveaux trous de sonde suppose la formation concomitante d'un personnel capable de faire fonctionner les installations de pompage ainsi que l'établissement d'un système de contrôle du cheptel (difficile entreprise d'éducation dans des collectivités où la richesse se mesure au nombre de têtes de bétail plutôt qu'à la qualité des bêtes), les responsables éthiopiens ont déclaré à plusieurs reprises à la Mission que la sédentarisation des populations nomades s'accompagnerait d'une réorientation radicale dans une direction opposée à la tradition pastorale d'agrandir sans cesse les troupeaux.

Dans ces conditions, la Mission recommanderait que de nouvelles foreuses du type à marteau au fond soient fournies le plus rapidement possible, non seulement pour répondre aux besoins immédiats des populations (et pour réduire leur dépendance à l'égard d'approvisionnements en eau par camions-citernes ainsi que les lourdes dépenses que cela représente), mais aussi pour faciliter le développement des nouvelles zones de peuplement."

148. La présente Mission a été informée de façon beaucoup plus détaillée sur le programme proposé par l'EWRA pour la remise en état des installations et pour l'aménagement à long terme des moyens d'approvisionnement en eau dans les trois régions. On estime que le coût des programmes de remise en état et de développement à long terme s'élèvera à 23 696 000 birr (soit 11 447 342 dollars des Etats-Unis), dont 3 414 200 birr (soit 1 649 372 dollars) pour les frais directs de remplacement d'équipement et de matériel et de reconstruction d'installations.

/...

a) Travaux de remise en état

149. Hararghé : Près de 40 points d'approvisionnement en eau sont inutilisables dans certaines parties de la région de Harar. Il en est résulté de graves pénuries d'eau potable, mais bon nombre de ces points d'approvisionnement en eau pourraient redevenir opérationnels si les installations de pompage étaient remplacées. C'est donc surtout de telles installations que le besoin se fait sentir, mais pour mener à bien son programme de reconstruction l'EWRA a également besoin de générateurs, d'appareils de forage, de camions, de véhicules légers et de matériel divers. Des renseignements sur les équipements, les véhicules, les bâtiments et les matériaux de construction qui doivent être remplacés, ainsi que sur le coût estimatif de la mise en place d'installations d'approvisionnement en eau, ont été mis à la disposition de la Mission.

150. Balé et Sidamo : L'EWRA ne dispose pas de nombreuses installations d'approvisionnement en eau dans la région du sud-est, mais 14 de ces points d'approvisionnement sont inutilisables dans le Balé (près d'El Kere) et dans le sud-est du Sidamo. Le besoin le plus urgent est de rendre ces points d'approvisionnement en eau à nouveau utilisables et de remettre en place les installations de pompage.

151. Stations et instruments hydrologiques et météorologiques : Traditionnellement, les populations nomades de l'Ogaden n'accordent guère de confiance aux stations limnigraphiques et météorologiques. Dans les bassins du Wabi Shébélé et du Génalé Dawa, presque tous les instruments de jaugeage et appareils météorologiques ont maintenant besoin d'être remplacés. Toute une gamme d'instruments serait nécessaire pour équiper une soixantaine de stations limnigraphiques et météorologiques dans le bassin du Wabi Shébélé et une vingtaine dans le bassin du Génalé Dawa.

b) Programmes d'aménagement à long terme

152. Hararghé : Il faudra tenir compte des facteurs variables - géographiques, géologiques, hydrologiques et météorologiques - pour mettre au point un plan efficace d'aménagement des moyens d'approvisionnement en eau. A cette fin, le Hararghé peut être subdivisé grosso modo en trois sous-régions principales, à savoir l'Ogaden, le secteur de la Grande Faille et les hauts plateaux avec la zone bordière adjacente.

153. Le forage de puits profonds est considéré comme plus approprié dans le secteur de la Grande Faille (qui comprend la zone longeant la rivière Houache et la voie ferrée Miéso-Djibouti) ainsi que dans les hauts plateaux du Hararghé et dans les zones adjacentes au sud et au nord. Dans ces régions, trois installations de forage supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux besoins locaux d'approvisionnement en eau. Dans l'Ogaden, d'une façon générale, l'exploitation des eaux souterraines par forage de trous de sonde est extrêmement difficile. Dans la partie orientale de cette région, en particulier, les conditions hydro-géologiques ne favorisent pas la présence d'eaux souterraines à des profondeurs qui permettraient une exploitation rentable. On ne pourrait établir des installations d'approvisionnement en eau dans des conditions satisfaisantes par forage de trous relativement peu profonds qu'à proximité des axes de propagation des inondations, près du lit des rivières à sec, dans l'ouest et le nord de l'Ogaden et dans les zones où prédominent les formations calcaires. Il serait donc nécessaire de modifier les techniques de mise en valeur des ressources

en eau. Il est jugé prudent d'entreprendre un programme d'exploitation des eaux superficielles par captage direct des eaux de pluie et rétention des eaux de crue saisonnières, en construisant des barrages, des réservoirs et des citernes de dimensions modestes, à revêtement de maçonnerie ou de béton. L'expérience enregistrée au cours des 20 dernières années permet de penser que cette méthode pourrait apporter une solution relativement efficace aux problèmes d'approvisionnement en eau de la région.

154. Les activités à long terme proposées pour la mise en valeur des ressources en eau dans le Hararghé comprennent un programme de forages dans les secteurs de la Grande Faille et des hauts plateaux, l'expansion des systèmes de distribution de certains points d'eau existants pour tenir compte de la modification du mode d'habitat et l'exploitation des eaux de surface grâce à la construction de barrages, de réservoirs et de citernes de dimensions modestes. Les forages seraient effectués à l'aide de l'équipement actuellement disponible et des trois appareils de forage supplémentaires.

155. Pour mener à bien l'expansion prévue des systèmes de distribution d'eau et le programme d'exploitation des eaux de surface, il sera nécessaire d'augmenter l'aide financière en vue de l'achat de matériaux de construction et d'un petit nombre d'engins de terrassement.

156. Balé et Sidamo : Dans ces régions, la réalisation de programmes de mise en valeur des ressources en eau n'a commencé que récemment. Un programme quinquennal de construction d'un système d'approvisionnement en eau dans le Balé et le Sidamo (y compris le Gému Gofa) est en cours d'exécution avec l'aide du Canada. Cependant, les besoins supplémentaires créés dans le Balé et le Sidamo par l'afflux des personnes déplacées dépassent largement la portée du projet.

157. Un programme accéléré de forages et de constructions a donc été proposé pour les zones de peuplement du Balé et du Sidamo. Pour ce faire, du matériel de forage, des véhicules auxiliaires ainsi que du matériel et des matériaux de construction sont également nécessaires. Il faudra aussi quelques camions et véhicules de transport de personnel pour les équipes chargées des travaux de construction, du creusement manuel des puits et du captage des sources.

158. Il existe des régions du sud-est de l'Ethiopie où le programme de forages a donné jusqu'à présent des résultats satisfaisants et où des programmes d'exploitation des eaux de surface, semblables à ceux qui sont proposés pour la partie orientale de l'Ogaden, donneraient des résultats encore meilleurs. On estime que deux équipes dotées de matériel de terrassement seraient nécessaires pour cette opération.

159. La Mission recommande qu'un soutien soit apporté au programme de l'EWRA et que des dispositions soient prises pour que le personnel destiné à utiliser les machines puisse être convenablement formé en temps voulu.

2. Electricité

160. Le gouvernement a présenté une proposition de l'Administration éthiopienne de l'éclairage et de la production d'électricité (EELPA) qui prévoit une assistance pour la remise en fonctionnement des installations de production d'électricité. Les travaux comporteraient la mise en place d'installations provisoires dans les villes de Djidjiga, de Godé et de Kebri Dehar, et le remplacement ultérieur de l'ensemble du système dans ces mêmes villes. Le coût des travaux est estimé à 193 230 dollars des Etats-Unis et à 692 360 dollars des Etats-Unis respectivement pour ces deux phases.

161. En second lieu, l'EELPA demande une aide pour la mise en oeuvre de projets d'expansion des services de distribution d'électricité en différents endroits du Hararghé, du Sidamo et du Balé. Il est possible en chacun de ces endroits d'adopter l'une ou l'autre de trois méthodes classiques, à savoir l'extension du réseau interconnecté, l'installation de centrales thermiques à moteur Diesel, ou celle de minicentrales hydro-électriques. Des méthodes non conventionnelles telles que l'exploitation de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne ou de l'énergie tirée des gaz de fermentation seront également envisagées et pourraient être adoptées. Selon des estimations provisoires, le coût de cette phase s'élèverait à 8 484 100 dollars des Etats-Unis, auxquels il faudrait ajouter 458 500 dollars des Etats-Unis en moyenne pour chaque installation supplémentaire.

162. Enfin, l'EELPA souligne que ces projets ne pourront être mis en oeuvre que si l'on dispose d'un personnel qualifié suffisant. A cette fin, le gouvernement souhaite renforcer le centre de formation de l'EELPA et envoyer les cadres techniques supérieurs à l'étranger afin de les former sur place dans les entreprises qui fourniront le matériel. Le coût total, y compris les dépenses d'investissement, les frais salariaux pour une période de deux ans et autres dépenses courantes, s'élève à 2 616 000 dollars des Etats-Unis.

Tableau récapitulatif des coûts

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Coût total</u>	<u>Partie à financer en devises</u>
Phase I - Djidjiga, Godé, Kebri Dehar	202 900	113 500
Phase II	692 360	520 300
Phase III - nouveaux centres	8 484 100	5 890 700
Perfectionnement du personnel	2 616 000	1 104 000
	<hr/>	<hr/>
Total	11 995 360	7 628 500

163. La Mission estime que ces projets sont tous essentiels. Sa préférence va cependant à la phase III qui permettra de fournir de l'électricité à de nouvelles régions vers lesquelles pourraient retourner les personnes déplacées, ainsi qu'aux activités connexes de perfectionnement du personnel, plutôt qu'aux phases I et II qui concernent des régions où quelques installations de production d'électricité existent déjà.

/...

D. Enseignement

164. Les services d'enseignement en Ethiopie sont déficients en qualité comme en quantité et sont concentrés surtout dans les zones urbaines. En 1979, il existait 4 987 écoles primaires employant environ 29 000 enseignants et 807 établissements d'enseignement secondaire employant quelque 7 600 professeurs. Seuls 1 400 000 élèves environ sont scolarisés (soit 15 p. 100 des enfants d'âge scolaire), alors que 7 900 000 enfants n'ont pas accès à l'enseignement. Selon les projections démographiques établies par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le nombre des enfants d'âge scolaire s'élèvera en 1990 à 12 260 000, ce qui représente une augmentation de 34,7 p. 100. Le gouvernement souhaite restructurer les plans et programmes d'études afin de mieux les adapter aux besoins du pays. L'enseignement supérieur, en dépit des progrès récemment réalisés, souffre de l'insuffisance de l'enseignement primaire et secondaire. Le nombre des étudiants est d'environ 13 000 et près de 11 000 d'entre eux sont inscrits aux Universités d'Addis-Abeba et d'Asmara. Le grave manque actuel de personnel qualifié, dû à un système d'enseignement inadéquat, entrave les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer les conditions économiques et sociales régnant dans le pays.

165. Des efforts sont actuellement en cours pour démocratiser l'enseignement en multipliant les possibilités d'y accéder, en corrigeant les déséquilibres, en adaptant les programmes à la situation de l'Ethiopie, en améliorant le niveau national d'alphabétisme et en intensifiant la formation de personnel qualifié. Le rôle de l'enseignement dans le cadre de la campagne nationale révolutionnaire du développement est de créer les bases qui permettront de réaliser les objectifs de la planification du développement pour mobiliser et coordonner par l'intermédiaire d'organisations populaires, au niveau des régions, des subdivisions, des districts et des collectivités, la participation de tous les membres de la société qui savent lire et écrire à la lutte contre l'analphabétisme. Les problèmes de l'enseignement se manifestent généralement sous une forme plus aiguë dans les territoires dont s'est occupée la Mission. Selon des chiffres officiels, 438 écoles ont été récemment fermées dans ces régions. Le nombre des enfants d'âge scolaire touchés est estimé à 150 000, et le coût probable des réparations et de la remise en état des installations scolaires est de l'ordre de 17 075 000 dollars des Etats-Unis.

166. A la suite de ses visites et de ses évaluations, la Mission présente ses recommandations par ordre de priorité et de faisabilité, c'est-à-dire en fonction des besoins à court, moyen ou long terme.

167. Tout d'abord, l'éducation de base devrait être rétablie, même dans le genre de conditions exceptionnelles dans lesquelles sont souvent organisés les cours d'alphabétisation des adultes (centres de transit, refuges, etc.). Au moins une unité d'éducation de base devrait fonctionner dans chaque zone de peuplement en collaboration étroite avec les centres d'alphabétisation des adultes.

168. La campagne d'alphabétisation des adultes menée en Ethiopie présente un caractère original. Elle encourage une large participation de la population à l'organisation des cours et à la fourniture du matériel indispensable. Un soutien important à cette campagne d'alphabétisation faciliterait la diffusion de l'éducation de base dans les régions concernées.

169. A ce propos, il y a lieu de noter que le Comité de la campagne nationale éthiopienne d'alphabétisation a préparé une liste de divers moyens matériels nécessaires pour la mise en oeuvre des phases suivantes de la campagne d'alphabétisation. Si les besoins en personnel peuvent être satisfaits au niveau local, la communauté internationale peut apporter une aide précieuse sous d'autres formes, les besoins essentiels portant sur les fournitures, les véhicules et le matériel et les ustensiles de campement.

170. Une assistance technique supplémentaire sera également nécessaire. Les dernières innovations en matière d'enseignement devraient être mises à la disposition des spécialistes éthiopiens. Il y aurait lieu de fournir les services de consultants en planification opérationnelle et méthodes et techniques d'organisation, ainsi que des services consultatifs pour la mise sur pied de séminaires à l'intention du personnel et en vue de l'amélioration des méthodes statistiques. Il conviendrait également de fournir une aide pour l'organisation de voyages d'étude et autres formes d'échange et de diffusion de données d'expérience en matière d'enseignement. En tout état de cause, un consultant devrait être immédiatement chargé de travailler avec les spécialistes nationaux pendant une période de deux ou trois mois en vue de solliciter et de coordonner l'assistance internationale.

171. Le programme à moyen terme devrait porter sur la restauration et l'amélioration des bâtiments, des installations et du mobilier en vue de la remise en état des établissements d'enseignement

172. Pour le programme à long terme, il est recommandé d'adopter un nouveau système concrétisant les derniers progrès réalisés dans le domaine de la planification de l'enseignement, des constructions scolaires et des méthodes institutionnelles. Les régions où de nouveaux établissements doivent être ouverts offrent la possibilité d'activités éducationnelles novatrices visant à établir un lien plus étroit entre l'école et le lieu de travail et un rapport plus harmonieux entre l'éducation scolaire et l'éducation extra-scolaire.

173. Les recommandations suivantes sont présentées comme une approche diversifiée à une situation grave et complexe, compte tenu de la nécessité d'une conception intégrée du développement général et d'une politique concertée de l'enseignement. Il est recommandé au gouvernement :

a) De tirer pleinement parti des possibilités du programme d'éducation des masses afin d'améliorer rapidement le degré d'instruction des personnes déplacées;

b) D'établir au moins une unité d'éducation de base dans chaque zone de peuplement, en s'efforçant d'utiliser au maximum les moyens scolaires existant dans les régions où de telles zones sont situées;

c) D'essayer de convertir, après réparation et rénovation, certaines écoles primaires existantes en établissements d'enseignement secondaire du premier cycle, et de doter des établissements du premier cycle de moyens accrus pour permettre leur conversion en établissements secondaires du deuxième cycle adaptés aux nouveaux besoins des zones de peuplement;

d) D'augmenter les possibilités d'accès des masses à l'enseignement et de développer la campagne d'alphabétisation d'une façon coordonnée et intégrée autour de projets pilotes dans le cadre régional, en vue d'en tirer le maximum de profit;

e) De construire d'urgence des établissements d'enseignement adéquats dans les zones de peuplement récemment instaurées, en s'en remettant au choix de la population locale et à la décision des autorités responsables de l'enseignement en ce qui concerne les types de matériaux à utiliser pour les constructions temporaires, semi-permanentes ou permanentes. Dans les deux derniers cas, il sera nécessaire de prévoir une dotation adéquate en matériel, mobilier et fournitures scolaires;

f) D'effectuer un recensement de la population scolaire et d'établir des prévisions en vue d'un accroissement continu de la capacité d'accueil des établissements d'enseignement sur la base de la population maximale de la zone de peuplement et en fonction des objectifs de développement à long terme;

g) De renforcer ou de mettre sur pied un programme d'alphabétisation dans les refuges, en particulier dans ceux qui ont un statut de semi-établissement, jusqu'à ce qu'il soit décidé d'en faire des établissements définitifs ou permanents;

h) De fonder le nouveau système d'enseignement sur de nouveaux plans et programmes d'études en tenant compte du potentiel de développement futur des établissements;

i) D'envisager la création d'établissements préscolaires s'il y a lieu;

j) D'assurer une planification et un choix adéquats de sites extérieurs aux zones de peuplement pour la construction d'établissements d'enseignement secondaire;

k) De coordonner les mesures provisoires de placement des étudiants des zones de peuplement dans les établissements secondaires existant déjà dans les localités proches, d'assurer une aide suffisante à ces institutions et de les renforcer. Ces mesures sont nécessaires pour faire face à l'afflux prévu d'enfants sortant des écoles primaires des zones de peuplement et elles le resteront jusqu'à ce que l'emplacement des écoles secondaires devant desservir ces zones de peuplement ait été définitivement arrêté. A ce sujet, il y aurait lieu de prévoir des possibilités supplémentaires d'hébergement et de restauration pour les élèves des établissements d'enseignement technique et professionnel, afin d'encourager le développement de ces institutions axées sur la préparation à l'emploi. Dans certains cas, il ne sera nécessaire d'envisager une aide que pour l'organisation d'un service de transport entre école et zone de peuplement;

l) De prolonger l'existence de certains centres de transit jusqu'à ce que des installations adéquates soient disponibles, et de ne pas précipiter le transfert des élèves ni permettre l'agrandissement des installations sans planification préalable : cela pourrait conduire à la création de services

incompatibles aussi bien avec l'effort de développement global du pays qu'avec une saine planification;

m) De se pencher sur le problème que posent l'effectif actuellement réduit de la population en âge de fréquenter les établissements d'enseignement secondaire (14 à 18 ans) et l'absence d'établissements d'enseignement de ce niveau dans les zones de peuplement, facteurs qui dans l'avenir nuiront au développement et à la survie de ces zones censées devoir apporter, entre autres, une solution aux problèmes de l'urbanisation et du chômage.

174. Les efforts qu'a déployés le gouvernement pour maintenir et développer ses programmes d'alphabétisation et de scolarisation malgré de grandes difficultés ont produit une forte impression et justifient une aide accrue de la communauté internationale. On n'a pas cherché à vérifier les estimations contenues dans la documentation présentée par le gouvernement, mais il est souvent apparu que la situation réelle était pire que les indications fournies ne l'avaient laissé prévoir.

E. Transports et communications

175. L'Ethiopie est un vaste pays montagneux doté d'un réseau de transports limité. Les transports routiers sont les plus importants, acheminant 90 p. 100 du trafic interurbain des marchandises et 95 p. 100 du trafic de voyageurs de l'ensemble du pays. Le réseau routier existant est limité à 12 000 km environ. La densité du réseau des routes praticables par tous les temps est de 10 km pour 1 000 km², ou 0,4 km pour 1 000 habitants, ce qui représente l'un des plus faibles niveaux du continent et laisse de vastes régions inaccessibles aux moyens de transport modernes.

176. Le nombre des véhicules est estimé à 51 000 dont 8 610 camions, 2 670 autocars, 1 500 remorques, environ 550 camions-citernes avec remorque et 46 camions-citernes sans remorque, le reste consistant en voitures de tourisme. Ce parc de véhicules est l'un des plus réduits qui soient en proportion de l'étendue du pays et de l'effectif de la population.

177. La ligne du chemin de fer franco-éthiopien qui relie la capitale éthiopienne au port de Djibouti est le deuxième par ordre d'importance des moyens de transport du pays. Durant l'année en cours, on prévoit que cette ligne acheminera environ 400 000 tonnes de marchandises, ce qui représente une augmentation d'environ 29 p. 100 par rapport à 1979. Le chemin de fer se heurte à une série de problèmes qui entraînent sa sous-exploitation : les locomotives et le matériel roulant sont anciens et à la limite de l'usure, les installations de stockage sont très insuffisantes et les entrepôts sont inexistantes, et les horaires de fonctionnement sur le tronçon Djibouti-Diré Daoua sont limités.

178. En raison de la configuration inégale et accidentée du terrain sur l'ensemble du pays, qui rend la construction des routes extrêmement longue et coûteuse, les liaisons d'importance vitale avec les régions reculées doivent être assurées par voie aérienne. A cette fin, le gouvernement utilise actuellement une petite flotte aérienne qui lui permet d'apporter des secours d'urgence aux zones de peuplement isolées.

/...

179. La plus grande partie des importations et des exportations éthiopiennes transite par trois ports : Assab et Massaoua en territoire éthiopien, ainsi que Djibouti. La capacité des ports est faible en raison de différents facteurs : le nombre des postes à quai est limité par suite de la fréquence insuffisante des dragages; les quais et les bâtiments sont vieux et mal entretenus; les entrepôts couverts et aires de stockage sont insuffisants, et le manque de matériel approprié empêche la manutention efficace des cargaisons. Tous ces facteurs contribuent à un taux élevé d'occupation des postes à quai, à l'embouteillage des ports et à l'augmentation des frais.

180. Dans les régions du Balé, du Hararghé et du Sidamo, des routes, des ponts, des pistes d'atterrissage, des véhicules et du matériel ont besoin d'être remplacés et d'autres moyens de communication doivent être remis en état. Les travaux entrepris sur un certain nombre de projets routiers ont été suspendus.

181. On trouvera ci-après un résumé des estimations du gouvernement quant à l'assistance requise dans le secteur des transports, et les solutions qu'il propose pour remédier à la situation actuelle.

1. Routes

182. Le gouvernement cherche une assistance pour trois catégories d'améliorations du réseau routier : la première concerne la remise en état et la réfection du réseau routier existant; la deuxième concerne des projets de construction routière en milieu rural aux fins des opérations de secours d'urgence et de relèvement, et la troisième concerne le remplacement des véhicules qui présentent de l'importance pour la réalisation des programmes de secours d'urgence et de reconstruction.

a) Remise en état du réseau routier

183. La construction d'un certain nombre de routes et de ponts a dû être suspendue et, pour que les travaux puissent reprendre, un nouveau matériel sera nécessaire. Le coût total de l'opération est estimé à 23 millions de dollars des Etats-Unis, dont 75 p. 100 (17,25 millions de dollars) serviraient à l'achat de matériel, le reste étant destiné à financer l'exécution des travaux. Une aide extérieure est demandée pour couvrir la partie à financer en devises, évaluée à plus de 19 millions de dollars des Etats-Unis.

b) Routes rurales

184. Les activités agricoles sont gravement entravées par le manque de routes rurales, lesquelles sont d'autre part essentielles pour la distribution des fournitures faites au titre des programmes de secours et de relèvement. Un énergique programme de construction routière en milieu rural est actuellement en cours d'exécution. Ce programme répondra à des préoccupations à la fois économiques et sociales. Une aide extérieure contribuerait grandement à accélérer l'extension du réseau routier rural.

185. Le gouvernement a soumis à la Mission plusieurs projets de construction de routes rurales en connexion avec les plans de réinstallation dans les régions administratives du Hararghé, du Balé, du Sidamo et de l'Arssi, mais la Mission a écarté le projet concernant l'Arssi, cette région ne relevant pas de son mandat.

Coût estimatif des projets de construction de routes nouvelles
 (En millions de dollars des Etats-Unis)

<u>Projet</u>	<u>Longueur</u> <u>en km</u>	<u>Matériel</u>	<u>Exécution</u>	<u>Total</u>
Ghinir-Imi-Godé (RR 50) ^x	337	8,3	5,7	14,0
Meslé-Arjédébo (RR 30)	160	4,3	2,7	7,0
Mooyalé-Sédi-Dolo (RR 50)	355	8,3	6,0	14,3
Yabélo-Aréro-Wachilé (RR 30)	150	4,3	2,6	6,9
Abomsa-Gouma-Cholé } Abomsa-Sodéré }	130	8,3	2,2	10,5
Total		<u>33,5</u>	<u>19,2</u>	<u>52,7</u>

^x "RR" ("route rurale") définit l'importance de la route d'après le nombre de véhicules prévus par jour.

186. Le coût estimatif total de ces projets est de l'ordre de 52,7 millions de dollars des Etats-Unis, dont près des deux tiers sont destinés à l'achat de matériel, le reste devant couvrir les frais d'exécution.

c) Pertes en véhicules

187. Un grand nombre des camions et autocars employés à des fins commerciales doivent être remplacés. L'administration responsable des transports routiers a jusqu'ici dressé l'inventaire suivant des véhicules à remplacer :

Valeur de remplacement
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Type</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût</u>
Camions sans remorque	117	6 307,0
Camions avec remorque	9	682,6
Camions-citernes sans remorque	7	541,0
Autocars	35	2 021,0
Remorques seules	2	43,5
Remorques-citernes seules	2	57,8
Total	<u>172</u>	<u>9 652,9</u>

/...

2. Chemin de fer

188. Djibouti, par lequel transitaient environ un tiers des importations et des exportations de l'Ethiopie, tenait lieu auparavant de port principal pour ce pays. Toutefois, le fonctionnement de la ligne de chemin de fer a été fréquemment interrompu. On trouvera ci-après, selon une première estimation, le montant des réparations que nécessitent les installations de la Société du chemin de fer franco-éthiopien, évalué à environ 6 millions de dollars des Etats-Unis :

<u>Postes</u>	<u>Montant</u> (En milliers de dollars des Etats-Unis)
a) Coût de reconstruction de 24 viaducs	2 657,0
b) Réparation des locomotives et wagons	1 449,3
c) Remise en état de bâtiments et remplacement de matériel	1 932,4
Total	<u>6 038,7</u>

3. Transports aériens

189. Les autres terrains d'aviation étant hors service, l'aéroport de Bolé, à Addis-Abeba, a été utilisé pour des transports de fret au-delà de sa capacité, ce qui a endommagé sa piste d'atterrissage. Le coût estimatif des réparations que nécessite l'infrastructure des transports aériens s'élève à 14,1 millions de dollars des Etats-Unis, qui se répartissent comme suit :

<u>Postes</u>	<u>Montant</u> (En milliers de dollars des Etats-Unis)
1. Remise en état des terrains d'aviation de :	
a) Godé	11 153,1
b) Bolé (Addis-Abeba)	2 415,5
2. Remise en état des bâtiments et autres installations à :	
Godé	45,0
3. Remplacement des instruments et du matériel de la compagnie Ethiopian Airlines	497,4
Total	<u>14 111,0</u>

/...

4. Ports

190. La Mission est convaincue que les installations portuaires doivent être améliorées d'urgence afin d'assurer un écoulement rapide des cargaisons qui arrivent, celles-ci étant essentielles pour le secours et la réadaptation des personnes déplacées dans les régions touchées. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas chiffré ses besoins en ce qui concerne le port d'Assab, mais la Mission du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe avait recommandé la fourniture de matériel supplémentaire en vue d'améliorer la capacité de ce port pour ce qui est de la manutention en vrac. Le port a un besoin particulièrement urgent d'élévateurs à fourche pour transporter le grain jusqu'aux convoyeurs, de convoyeurs pour remplir les silos d'ensachage, et d'un certain nombre de silos mobiles. Ni le port d'Assab ni celui de Massaoua n'ont été dragués depuis longtemps, bien que les autorités portuaires aient prévu qu'un dragage serait nécessaire pour pouvoir accueillir les gros navires. Selon les estimations du gouvernement, le dragage coûterait 6 280 000 dollars des Etats-Unis à Assab et 2 170 000 à Massaoua.

191. Deux importants faisceaux hertziens à ondes décimétriques doivent être remplacés. Il s'agit de la liaison Addis-Abeba-Diré Dawa-Djidjiga et de la liaison entre Addis-Abeba, Shashaméné et Moyalé. Le coût estimatif des réparations que nécessitent les installations des services éthiopiens des postes et télécommunications est de l'ordre de 3 879 000 dollars des Etats-Unis, ce chiffre englobant le remplacement du matériel et la réparation des bâtiments.

192. Le montant total de l'assistance nécessaire dans le secteur des transports s'établit comme suit :

<u>Secteur</u>	<u>Valeur de remplacement</u> (En millions de dollars des Etats-Unis)
a) Routes <u>(a) à c)</u>	85,35
b) Chemin de fer	6,03
c) Transports aériens	14,11
d) Ports	8,45
e) Télécommunications	3,88
Total	<u>117,82</u>

La Mission tient à souligner que les montants ci-dessus représentent uniquement les frais de remise en état du réseau des transports et ne supposent aucune amélioration importante par rapport aux normes antérieures.

/...

VIII. ASSISTANCE INTERNATIONALE A L'ETHIOPIE

193. Un résumé des mesures d'assistance prises en 1978 et des projets immédiats du système des Nations Unies pour les années 1980 et 1981 est donné à l'appendice VI ainsi qu'une liste partielle concernant l'aide humanitaire fournie en 1979. (Au moment du passage de la Mission, les services du Programme des Nations Unies pour le développement à Addis-Abeba procédaient à l'établissement du rapport détaillé sur l'assistance au développement fournie en 1979.)

194. Dans le budget national pour la période 1979-1980, un peu moins de la moitié des fonds prévus pour financer les dépenses d'équipement proviennent d'emprunts à l'étranger ou de l'aide extérieure, et plus de la moitié de l'assistance extérieure est destinée à l'agriculture et à la colonisation rurale. Un résumé des données budgétaires pertinentes est donné à l'appendice IX.

IX. ORGANISATION ET COORDINATION DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

195. En des termes qui sont restés pour l'essentiel inchangés depuis 1974, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ont tous deux lancé chaque année un appel aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour qu'ils poursuivent et accroissent leur assistance au Gouvernement éthiopien en vue de fournir des secours d'urgence aux régions d'Ethiopie frappées par la sécheresse et d'assurer la reconstruction et le relèvement de celles-ci. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe est resté chargé de faire rapport au Conseil et à l'Assemblée sur la mesure dans laquelle leurs résolutions ont été appliquées, bien que l'élément à caractère d'urgence de l'assistance effectivement fournie par les pays et organismes donateurs ait pris lui-même un caractère d'opération courante, presque normal.

196. Le problème en Ethiopie, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique, a été rendu plus difficile par la présence, dans les régions mêmes touchées par la sécheresse, de personnes déplacées pour d'autres raisons. L'assistance fournie à ces personnes par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, conformément aux termes de son mandat général et au titre particulier des résolutions 1978/39 et 1980/8 du Conseil économique et social, doit nécessairement être combinée avec celle d'autres donateurs, que ces derniers appartiennent ou non au système des Nations Unies.

197. Le mandat de la présente mission prévoyait l'élaboration d'un programme détaillé d'assistance aux personnes déplacées. Un programme de cette nature ne peut être traité isolément, ne serait-ce que parce que ce qui profite à une catégorie de personnes dans une région donnée doit nécessairement profiter au reste de la population. De même, il ne serait pas rationnel de se contenter de mettre au point des programmes de secours d'urgence à court terme alors que le problème à résoudre a non seulement des racines profondes mais existe également depuis longtemps : il est nécessaire de donner au moins un aperçu des plans de développement à long terme,

/...

afin d'orienter les activités des institutions spécialisées et autres organisations susceptibles de s'intéresser à leur réalisation. La décision qu'a prise le Gouvernement éthiopien de créer un commissariat à la fois pour les secours et le relèvement montre combien l'on a conscience du caractère indissociable des problèmes à l'échelon local. De plus, ce commissariat s'occupe de personnes qui se trouvent dans le besoin par suite de circonstances naturelles aussi bien que du fait de l'homme.

198. Il est clair que le Coordonnateur et le Haut Commissaire ont tous deux un important rôle à jouer dans le cadre des programmes de secours proprement dits qui sont nécessaires, comme c'est le cas actuellement, pour répondre à un urgent appel en vue d'obtenir une aide humanitaire substantielle. Cependant, il se pourrait que les intérêts du Gouvernement et du peuple éthiopiens puissent être mieux servis par l'adoption d'arrangements institutionnels différents. De cette manière, on pourrait peut-être mettre au point et exécuter un programme planifié d'assistance portant sur plusieurs années. En ce qui le concerne, le Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophe est tenu, aux termes de son mandat, de réduire progressivement ses activités dans les zones sinistrées à mesure que les pays touchés entrent dans la phase de relèvement et de reconstruction. En fait, au cours de cette phase, l'intérêt qu'il porte aux travaux des organismes des Nations Unies se limite aux aspects liés à la prévention d'une répétition de la catastrophe ou à la préparation en vue d'une telle éventualité. Après une catastrophe qui se manifeste de façon progressive et s'étend alors souvent sur une longue période, comme par exemple la sécheresse, la phase de relèvement n'est pas seulement caractérisée par sa longueur; il s'agit presque toujours d'une véritable période de développement de l'agriculture et des infrastructures, qui s'accompagne éventuellement d'une vaste opération de réinstallation des populations sur de nouvelles terres dans des régions moins exposées à une pluviométrie perpétuellement insuffisante. Ces activités relèvent de la compétence de certaines des institutions spécialisées du système des Nations Unies. Il se peut cependant qu'elles nécessitent un certain degré de coordination, ne serait-ce que pour éviter les interférences ou chevauchements qui pourraient se produire avec des programmes ou des projets bilatéraux de développement organisés sur l'initiative du gouvernement, sans aucune intervention directe de la part de l'Organisation des Nations Unies.

199. Cette coordination ne peut, comme on l'a noté, être assurée par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, et les changements périodiques de responsabilité d'un organe de coordination à un autre, suivant le degré d'intensité de la sécheresse, qui dépend elle-même de conditions climatiques incontrôlables, risquent fort d'entraver plutôt que de favoriser la mise sur pied progressive et systématique d'un programme destiné, selon les termes des résolutions, à assister le gouvernement dans les secours aux régions touchées par la sécheresse ainsi que dans leur reconstruction et leur redressement. De l'avis de la Mission, il est nécessaire d'entreprendre une action pour coordonner à la fois les secours et l'assistance au développement destinés aux personnes déplacées et aux populations touchées par une sécheresse persistante. Les problèmes qui se posent au Gouvernement éthiopien sont suffisamment importants pour justifier l'élaboration d'arrangements spéciaux dans le cadre du système des Nations Unies, afin d'aider le pays à faire face à ses difficultés.

/...

APPENDICE I

Nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire sous forme de ration de base ou de ration de subsistance, en escomptant qu'il sera possible de réinstaller et de réinsérer toutes les personnes déplacées dans un délai de trois ans et demi

Période	Nombre de personnes en cours de réinstallation ou de réinsertion ayant besoin d'une ration de base		Nombre de personnes ayant besoin d'une ration de subsistance	Nombre total de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire
	Agriculteurs	Pasteurs		
1980-1981	900 000	350 000	1 150 000	2 400 000
Premier semestre		350 000		
1981-1982	200 000	350 000	600 000	1 500 000
Premier semestre		350 000		
1982-1983	200 000	400 000		950 000
Premier semestre		400 000		
1983-1984	-	400 000		400 000
Premier semestre				
TOTAL	1 300 000	1 100 000		

/...

Explications :

1. **Agriculteurs :** Un agriculteur est censé se suffire à lui-même du point de vue alimentaire au bout d'une période de 12 mois. On estime que, sur 1 300 000 agriculteurs (chiffre approximatif), 700 000 environ ont déjà été réinstallés dans des établissements permanents, sans avoir reçu toutefois les moyens de leur réinsertion économique, ce qui fait qu'ils devront recevoir une ration alimentaire de base pendant une période de 12 mois. On espère que les 600 000 agriculteurs restants (1 300 000 moins les 700 000 évoqués plus haut) pourront être réinstallés et devenir des producteurs sur une période de trois ans, au rythme annuel de 200 000 personnes à partir de la première année. Cela signifie que les besoins de rations de base porteront sur 900 000 paysans au cours de la première année et sur 200 000 au cours des seconde et troisième années.
2. **Pasteurs :** Les pasteurs vivent essentiellement du bétail. Etant donné que la reconstitution du cheptel prend davantage de temps, on propose de leur allouer une ration de base pendant 18 mois. Le nombre des pasteurs est estimé à 1 100 000, dont 550 000 seront réinstallés et/ou réinsérés au cours de la première année, 350 000 au cours de la deuxième année et les 400 000 restants au cours de la troisième année. Il sera nécessaire d'assurer une ration alimentaire de base à cette dernière tranche
3. **Personnes déplacées en abri provisoire :** Au cours de la première année, il est prévu que, sur les 2 400 000 personnes déplacées, 900 000 agriculteurs et 350 000 pasteurs, soit 1 250 000 personnes au total, bénéficieront d'une assistance dans le cadre du programme de réinsertion. Les 1 150 000 personnes restantes qui vivent dans des abris provisoires devront recevoir des secours alimentaires en quantité suffisante pour assurer leur subsistance. A la fin de la première année, on suppose que 900 000 agriculteurs auront réalisé leur autonomie alimentaire, ce qui laissera un solde de 1 500 000 personnes, et qu'à la fin du premier semestre de la deuxième année, 350 000 personnes supplémentaires (pasteurs) seront devenues autonomes en matière d'alimentation. Ainsi, il ne restera plus, au cours de la deuxième année, que 600 000 personnes dans les abris provisoires qui devront recevoir une ration alimentaire de subsistance. En ce qui concerne la troisième année, toutes les personnes déplacées auront été intégrées dans le programme de réinsertion ou suffiront à leurs besoins en matière alimentaire, et les rations alimentaires de subsistance ne seront donc désormais plus nécessaires.

APPENDICE II

Nombre de rations alimentaires individuelles requises pour une période de trois ans et demi

Période	Nombre de rations de base	Nombre de rations de subsistance	Nombre de rations complémentaires de lait écrémé en poudre pour les catégories les plus vulnérables
1980-1981			
Premier semestre	(900 000 x 350 000)	1 150 000 x 365 jours	15 % de 2 400 000 soit 350 000
Deuxième semestre	x 365 jours = 456 250 000	= 419 750 000	x 365 jours = 131 400 000
TOTAL PARTIEL	456 250 000	419 750 000	131 400 000
1981-1982			
Premier semestre	(200 000 + 700 000)	600 000 x 365 jours	15 % de 1 150 000 soit 225 000
	x 182 jours = 163 800 000		x 182 jours = 40 950 000
Deuxième semestre	(200 000 + 350 000)		15 % de 1 150 000 soit 172 500
	x 183 jours = 100 650 000	= 219 000 000	x 183 jours = 31 567 500
TOTAL PARTIEL	264 450 000	219 000 000	72 517 500
1982-1983			
Premier semestre	(200 000 + 750 000)		15 % de 950 000 soit 149 500
	x 182 jours = 172 900 000	-	x 182 jours = 25 935 000
Deuxième semestre	(200 000 + 400 000)		15 % de 600 000 soit 90 000
	x 183 jours = 109 800 000	-	x 183 jours = 16 470 000
TOTAL PARTIEL	282 700 000	-	42 405 000
1983-1984			
Premier semestre	400 000 x 182 jours		15 % de 400 000 soit 60 000
	= 72 800 000	-	x 182 jours = 10 920 000
TOTAL PARTIEL	72 800 000	-	10 920 000
TOTAL	1 076 200 000	638 750 000	257 242 500

...

APPENDICE III

Aide alimentaire requise

A. Importance de l'aide alimentaire requise, par groupe de bénéficiaires

Période	Nombre de rations individuelles (appendice II)	Céréales	Aliments complémentaires	Huiles comestibles	Ration de lait écrémé en poudre supplémentaire pour les catégories les plus vulnérables	Total des besoins
I. Rations alimentaires "de base"		50 g par personne et par jour	40 g par personne et par jour	20 g par personne et par jour	-	560 g par personne et par jour
1980-1981	456 250 000	228 125	18 250	9 125	-	255 500
1981-1982	264 450 000	132 225	10 578	5 289	-	148 092
1982-1983	282 700 000	141 350	11 308	5 654	-	158 312
1983-1984	72 800 000	36 400	2 912	1 456	-	40 768
Total	1 076 200 000	538 100	43 048	21 524	-	602 672
II. Rations "de subsistance"		400 g par personne et par jour	20 g par personne et par jour	20 g par personne et par jour	-	440 g par personne et par jour
1980-1981	419 750 000	167 900	8 395	8 395	-	184 690
1981-1982	219 000 000	87 600	4 380	4 380	-	96 360
1982-1983	-	-	-	-	-	-
1983-1984	-	-	-	-	-	-
Total	638 750 000	255 500	12 775	12 775	-	281 050
III. Complément diététique pour les catégories les plus vulnérables (en kilogrammes)					25 g de lait écrémé en poudre	
1980-1981	131 400 000	-	-	-	3 285 000	
1981-1982	72 517 500	-	-	-	1 812 900	
1982-1983	42 405 000	-	-	-	1 060 125	
1983-1984	10 920 000	-	-	-	273 000	
Total	257 242 500	-	-	-	6 431 025	

.../

APPENDICE III (suite)

B. Montant total de l'aide alimentaire requise

(En tonnes métriques)

Période	Type de ration	Céréales	Supplément diététique	Huiles comestibles	Lait écrémé en poudre	Total
1980-1981	Ration de base	228 125	18 250	9 125	-	255 500
	Moins*	71 738	5 375	859	-	77 972
	Complément	156 387	12 875	8 266	-	177 528
	Ration de subsistance	167 900	8 395	8 395	-	184 690
	Catégories les plus vulnérables	-	-	-	3 285	3 285
	Total partiel	324 287	21 270	16 661	3 285	365 503
1981-1982	Ration de base	132 225	10 578	5 289	-	148 092
	Ration de subsistance	87 600	4 380	4 380	-	96 360
	Catégories les plus vulnérables	-	-	-	1 813	1 813
	Total partiel	219 825	14 958	9 669	1 813	246 265
1982-1983	Ration de base	141 350	11 308	5 654	-	158 312
	Ration de subsistance	-	-	-	-	-
	Catégories les plus vulnérables	-	-	-	1 060	1 060
	Total partiel	141 350	11 308	5 654	1 060	159 372
1983-1984	Ration de base	36 400	2 912	1 456	-	40 768
	Ration de subsistance	-	-	-	-	-
	Catégories les plus vulnérables	-	-	-	273	273
	Total partiel	36 400	2 912	1 456	273	41 041
Trois ans et demi	Ration de base	466 362	37 673	20 665	-	524 700
	Ration de subsistance	255 500	12 775	12 775	-	281 050
	Complément diététique	-	-	-	-	-
	Catégories les plus vulnérables	-	-	-	6 431	6 431
	Total	721 862	50 448	33 440	6 431	812 181

* La mission interinstitutions organisée en mai/juin 1980 sous l'égide du Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a recommandé l'octroi d'une aide alimentaire d'un montant de 77 972 tonnes pour les trois régions administratives faisant l'objet de la présente mission. Ce montant est déduit des quantités requises pour 1980-1981.

APPENDICE IV

Caractéristiques des projets proposés

Numéro du projet	Titre du projet	Produits	Montant total des investissements (en Birr)	Main-d'oeuvre et emplois	Excédent opérationnel annuel prévu
1	Vêtements de confection	177 000 pièces de coton et vêtements assortis - jeans et vestes pour garçons, filles, hommes et femmes	1 396 000	177	1 050 000
2	Vêtements de confection	- idem -	1 396 000	177	1 050 000
3	Outils et matériel métalliques	150 tonnes d'instruments aratoires 45 tonnes de ferrures pour le bâtiment 30 tonnes de robinetterie et accessoires de sanitaire en laiton 150 tonnes de tuyauterie	1 085 000	175	700 000
4	Outils et matériel métalliques	- idem -	1 085 000	175	700 000
5	Grès, céramiques et porcelaines	375 tonnes de récipients en grès, de poteries vernissées, de tasses et de soucoupes et porcelaines cuites au four électrique	510 000	145	378 000
6	Grès, céramiques et porcelaines	- idem -	510 000	145	378 000
7	Mégisserie (traitement et travail du cuir)	90 000 sacs, serviettes et porte-documents, articles de sport, chaussures, vestes et vêtements de cuir	712 000	120	342 000
8	Mégisserie (traitement et travail du cuir)	- idem -	712 000	120	342 000
Total			7 406 000	1 234	

APPENDICE V

Installations sanitaires

Région	Awraja	Population	Poste sanitaire			Dispensaire			Hôpital		
			Souhaitable	Existant	Endommagé	Souhaitable	Existant	Endommagé	Souhaitable	Existant	Endommagé
<u>Balé</u>	El Kere	175 700	35		4	3		1			
	Mendeyo	212 200	42		2	4					
	Genale	153 200	30		2	3					
	Delo	98 400	20		1	2					
	Wabe	231 100	46		-	5					
Total			173	59 (34 %)	9 (15 %)	17	4 (23 %)	1 (25 %)	1	1	-
<u>Harar</u>	Chercher	452 900	90		3	9					
	Dire Dawa	335 100	67		8	7					
	Gara Muleta	242 100	48		5	5		1			
	Gursum	152 000	30		2	3					
	Harbo	301 000	60			6					
	Harar Zuria	356 800	71		4	7					
	Webera	176 700	35		1	3					
	Jijiga	266 900	53		11	5					1
	Dagahabur	366 000	73		5	7		1			
	Kebri Dehar	86 800	17		3	2					1
	Warder	210 900	42		2	4		1			
	Kelafo	77 500	15		3	1		1			
Gode	77 500	15		3	1		1				
Total			616	118 (19 %)	50 (42 %)	60	13 (22 %)	5 (38 %)	3	9	2
<u>Sidamo</u>	Arero	74 700	15		3	1					
	Borena	155 800	31		10	3					
	Gedeo	476 500	95		-	9					
	Jemjem	404 900	81		4	8					
	Sidama	848 200	170		-	17					
	Walayita	826 500	165		-	16					
Total			557	106 (19 %)	17 (16 %)	54	9 (16 %)	-	2	5	-

APPENDICE VI

Aperçu de l'assistance internationale

Assistance extérieure

Aide financière (1978) :

<u>Principales sources de financement</u>	<u>Principaux secteurs</u>	<u>Montant</u> (En dollars E.-U.)
1. CEE, PAM, United States Agency for International Development	Secours d'urgence	48 331 778
2. Banque mondiale, Pays-Bas, Organisme suédois pour le dévelop- pement international	Agriculture	20 103 419
3. Banque mondiale, organismes bilatéraux	Transports	11 526 000
4. CEE	Education	11 563 454
Autres sources	Divers	13 075 349
		<u>104 600 000</u>

Assistance technique (1978) :

<u>Principales sources de financement-</u>	<u>Principaux secteurs</u>	<u>Montant</u> (En milliers de birrs)
1. Bilatérale	Agriculture	15 516
2. Bilatérale	Transports	24 084
3. Bilatérale	Education	8 720
4. Bilatérale	Santé	4 015
5. Bilatérale	Industrie	2 935
		<u>55 270</u>

Système des Nations Unies

PNUD :

Chiffre indicatif de planification (CIP) 1972-1976 : 20 millions de dollars E.-U.

Date d'approbation du programme de pays : 1975-1979 (janvier 1975)

CIP 1977-1981 : 42 millions de dollars

Date d'approbation du programme de pays : 1980-1982 (juin 1980)

/...

Plafonds du CIP : En milliers de dollars E.-U. :

<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
3 194	4 055	8 626	12 255	12 612

	<u>Montant</u> (En dollars E.-U.)
<u>Mesures spéciales d'allocation de fonds</u> :	4 220 000
<u>Allocation spéciale au titre de la sécheresse</u> :	2 000 000
<u>Budget administratif, bureau du PNUD</u> : 1978	336 045
1979	401 480
1980-81	332 415 (A l'exclusion des salaires et dépenses communes de personnel)

Ventilation par secteur des ressources versées par le PNUD dans les limites du CIP (1977-1981) :

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u> (Prévision)	<u>1981</u>
1. Agriculture	41,7	40,0	38,0	31,1	30,6
2. Education	11,3	3,4	7,1	7,4	6,4
3. Industrie	8,9	10,2	11,0	19,8	18,2
4. Santé	4,5	2,8	2,0	7,7	7,0
5. Ressources naturelles	14,5	31,5	24,2	20,1	19,2
Autres secteurs	19,1	12,1	17,7	13,9	18,6

Dépenses dans le cadre du CIP :

<u>Année</u>	<u>Montant</u> (En dollars E.-U.)
1972-1976	21 221 856
1977	3 194 257
1978	4 053 000

/...

Aide et secours extérieurs à l'Éthiopie à titre humanitaire en 1979
 (y compris diverses formes d'assistance aux réfugiés)

DONS

<u>Origine</u>	<u>Montant</u> (En dollars E.-U.)	<u>Remarques</u>
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 800 000	Secours, réinsertion et installation sur place des réfugiés et personnes déplacées
FISE ^{xx}	5 323 000	Santé infantile, nutrition, services sociaux, éducation, planification et services d'appui aux programmes
PAH	6 982 000	Aide alimentaire
OXFAM	35 141	Couvertures, lait, etc.
World Vision	84 349	Matériel pour le relèvement dans les régions de Balé et de Sidamo et secours à l'enfance
Organisme suédois pour le développement international	2 400 000	Aide d'urgence à la Commission pour les secours et le relèvement au Département de la vulgarisation et de la mise en oeuvre des projets et à l'Office du développement des ressources forestières et de la nature
Fédération luthérienne mondiale	141 000	Aide d'urgence et alimentation pour les enfants
Tchécoslovaquie	163 000	Couvertures, lait, etc. : secours divers
Royaume-Uni	2 111 400	Aide alimentaire
Italie	3 000 000	-
Christian Relief and Development Association	392 234	Divers
CEE	4 390 000	
Total partiel	27 822 124	
Allemagne, République fédérale d'	1 036 800	Atelier pour la Commission pour les secours et le relèvement
TOTAL ^{xx}	28 858 924	

(Voir les notes à la page suivante)

/...

(Notes de l'appendice VI)

* Le Conseil d'administration du FISE a approuvé des engagements de dépenses d'un montant de 28 132 000 dollars au titre du Programme 1980-1983, consistant en fonds provenant de diverses sources au titre de la santé infantile, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'éducation, la nutrition et les services sociaux. En outre, un montant de 12 200 000 dollars au titre de projets notés mais non encore financés comprend des sommes nécessaires pour les secours au titre de la sécheresse et pour le développement des programmes déjà approuvés.

** On ne dispose pas encore de données statistiques en ce qui concerne la United States Agency for International Development, mais en 1978 le montant des contributions de cet organisme a été de l'ordre de 8 à 9 millions de dollars.

APPENDICE VII

Budget de l'Éthiopie - 1979-1980

(En milliers de Birr)

DEPENSES	<u>De fonctionnement</u>	<u>D'équipement</u>	<u>Total</u>
Total national	1 654 580	710 389	2 364 970
<u>Services généraux</u>	998 776	31 913	1 030 694
dont : Commission pour les secours et le relèvement	8 061		
<u>Services et développement économiques</u>	118 836	595 486	714 323
dont : Agriculture et foncier	47 193	220 202	267 396
dont : Centre d'installation		50 155	50 155
<u>Services et développement sociaux</u>	335 822	62 984	418 806
dont : Santé	76 156	16 750	92 907
dont : Services ruraux et provinciaux	43 590	8 273	52 223
<u>Travail et services sociaux</u>	23 586	5 975	31 361
dont : Commission pour les secours et le relèvement	10 000		10 000
RECETTES			
Recettes ordinaires			1 547 236
Assistance technique extérieure			151 579
Rentrées de capitaux			8 000
Prêts et crédits extérieurs			264 999
dont : Prêts de l'Association internationale de développement (IDA) de l'URSS et de la FAO pour des projets concernant l'agriculture	26 248		
Prêts de l'IDA de l'Allemagne, République fédérale d', de la République populaire de Chine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour des projets concernant l'approvisionnement en eau	30 447		
Prêts de la BAfD, de l'IDA et de la Tchécoslovaquie pour le développement industriel	49 084		
Prêt de l'URSS pour un programme météorologique	886		
Prêts de l'IDA de l'Allemagne, République fédérale d', de la République populaire de Chine, de la CEE et de la BAfD pour l'assistance aux transports routiers	50 270		
Prêt de l'IDA au titre du cinquième projet de télécommunications	16 363		
Prêt du Royaume-Uni pour financer l'équipement portuaire et autre	605		
Prêts de l'URSS pour des projets miniers	3 655		
Prêts de l'IDA au titre de l'éducation, etc.	11 938		
Prêts compensatoires du FMI	75 000		

/...

APPENDICE VIII

Balance des paiements de l'Ethiopie - 1979-1980

(Millions de Birr)

	1976	1977	1978	1979 ^{a/}	1980 Prévisions
1. Balance commerciale	-271,0	-338,8	-442,3	390,4	-569,6
Exportations, valeur FOB	580,6	690,0	633,8	890,8	962,4
Café	(324,6)	(519,3)	(502,3)	(604,8)	(685,7)
Autres produits	256,0	169,7	131,5	286,5	276,7
Or non monétisé	(-)	(1,0)	(-)	(1,1)	(1,1)
Importations, valeur CAF dont :	-851,6	-1 028,8	-1 076,1 ^{b/}	-1 281,2	-1 532,0
Frêt et assurance	(-138,1)	(-165,0)	(-172,5)	(-198,9)	-230,0
Carburant					(-487,5)
2. Services (net)	71,3	53,9	35,7	21,2	36,8
Voyages	-0,3	-3,6	0,9	5,3	5,8
Transports divers	31,5	34,0	17,1	7,2	18,0
Gouvernement NCA	40,7	17,6	16,3	2,3	5,5
Premier déplacement	-3,2	-6,9	-3,4	-1,7	-2,0
Autres services	2,4	12,8	4,8	8,1	9,5
3. Biens et services nets (1 + 3)	-199,7	-284,9	-406,6	-369,2	-532,8
4. Transferts (net)	131,0	100,6	173,4	168,7	190,0
Privés	45,3	29,2	40,2	43,1	45,0
Publics	85,7	71,4	133,2	125,6	145,0
5. Balance des paiements courants (3 + 4)	-68,7	184,3	-233,2	-200,5	342,8
6. Capitaux non monétaires à long terme	138,3	75,8	89,7	207,8	240,0
Privés	6,9	9,3	-	-	-
Publics	131,4	66,5	89,7	207,8	240,0
7. Balance (5 + 6)	69,6	-108,5	-143,5	7,3	-102,8
8. Capitaux privés à court terme (net)	-26,5	-3,4	-39,2	-75,8	-50,0
9. Total net des erreurs ou omissions	-10,7	21,9	3,2	37,4	-
10. Allocation des D.T.S.	-	-	-	9,5	10,0
11. Balance globale (7 + 8 + 9)	32,4	-133,8	-179,5	-21,6	-142,8
12. Mouvements monétaires nets (moins augmentation)	-32,4	133,8	179,5 ^{c/}	21,6 ^{d/}	142,8

a/ Estimations provisoires.

b/ En tenant compte des ajustements au titre des importations non consignées ou des importations payées dans le courant de 1977-1978 et qui n'ont pu être comptabilisées qu'au cours du second semestre de 1978.

c/ Y compris les reçus des virements en provenance de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Yougoslavie qui n'étaient pas comptabilisées auparavant dans la balance des paiements.

d/ A l'exclusion des avoirs bilatéraux.